

MONTEUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneronnes

Ses vins
du terroir
un label
de qualité
et d'authenticité

La Cave
Vevy Montrax

UNE TRADITION POUR L'AVENIR

Tél. 021 963 13 48

Non ce n'est pas à Nice ou Cannes mais à Montreux. Les Mimosas en fleurs le long des quais sont somptueux en ce moment.

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile,
c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

New Lancer Sportback
Polyvalence géniale, sportive géniale.

Millass
Montreux
MITSUBISHI

Millasson Automobiles
Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tel. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI
MOTORS

INFOLEARN
CENTRE DE FORMATION

ALTRAN

Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (10 000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'informatique, au Management de Projets (PM), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et Industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn
Rue Gambetta 13
1815 Chailly-Montreux
Tel.: 021 986 22 53
www.infolearn.ch - www.altran.ch

Joëlle
Boutique

vous invite à découvrir deux espaces pour les femmes qui aiment séduire et se faire plaisir

PRÊT-À-PORTER

AVENUE DU CASINO 42
1820 MONTREUX
021 963 63 41

LINGERIE

AVENUE DU CASINO 36
1820 MONTREUX
021 963 60 55

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

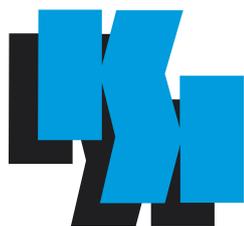


MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens

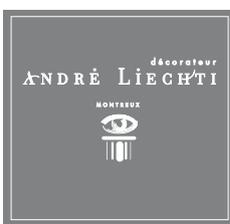
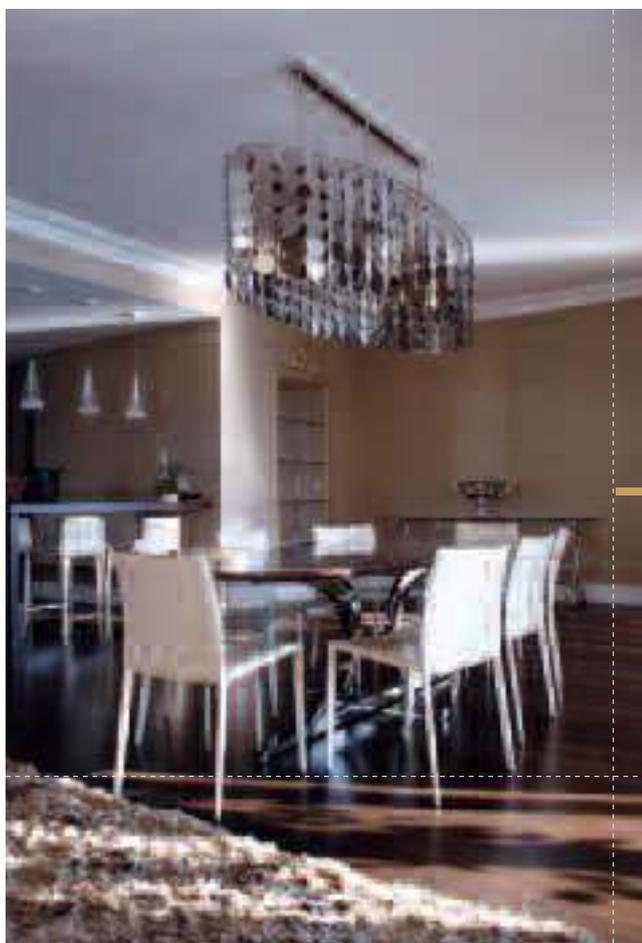
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: kalec@bluewin.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement



www.liechtidecoration.ch - info@liechtidecoration.ch

André Liechti Sàrl

Décoration et architecture d'intérieur
Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81

Hommage à Georges Bteich

Après avoir supporté avec courage une longue maladie, Georges Bteich s'est éteint le 12 février dernier à Montreux, à l'âge de 54 ans. Ce travailleur infatigable, bien connu des habitants de la Riviera, était un ancien élève de l'Ecole hôtelière de Glion. Il avait rencontré son épouse Eveline lors d'un stage dans un restaurant de La Chaux-de-Fonds, avant de s'établir à Montreux en 1986. Là, il avait ouvert le restaurant «Le Paradise» en 1995, une façon de concrétiser son rêve de jeunesse. En effet, alors qu'il était âgé de 14 ans, il gérait déjà un petit restaurant dans son village natal de Faraya, au Liban.

A travers sa cuisine, c'était son amour du Liban qu'il essayait de communiquer aux autres, une cuisine chaleureuse et généreuse à



la fois, tout comme lui. On se souvient du personnage derrière les stands qu'il installait lors du Festival Jazz de Montreux ou du Festival de la Cité de Lausanne.

Père d'un garçon, Karim, et d'une fille, Silvia, il était aussi le grand-père d'un petit Samir âgé aujourd'hui de 5 ans.

Georges Bteich avait ouvert «Le Paradise» à Montreux, nous souhaitons qu'aujourd'hui Dieu lui accorde une place dans Son Paradis, pour qu'il repose en paix.

Restaurant Pizzeria
Spécialités italiennes
Grand choix de pâtes fraîches
Cuisine espagnole
Fruits de mer et poissons
Mets de brasserie

Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 63 83
Fax 021 963 63 84 - lesquatresaisons@bluewin.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl

Case postale 293

1820 MONTREUX 2

Téléphone et fax 021 963 75 18

E-mail infoville@bluewin.ch

Site www.montreuxinfoville.ch

Rédacteur:

Jean-Pierre Nicolau, jp.nicolau@bluewin.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2010, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 12 février;

N° 2 mars-avril, 22 avril;

N° 3 mai-juin, 22 juin;

N° 4 juillet-août, 30 août;

N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 22 juin 2010

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 3, **1^{er} juin.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



SYMPHONIE DES SENS

Restaurant Le Récital

Ouvert du jeudi au dimanche soir

Montreux, Suisse
Réservation indispensable au 021 963 83 83



Présences: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot;

Mmes Monia Ferreira, Antoinette Groux, Christel Stadelmann, MM. Jean-Richard Bays, Thierry Cantarini, Julien Chevalley, Laurent Demartini, Jean-Marc Forclaz, Grégoire Furrer, Salvatore Giannone, Maximilien Graf, Patrick Grognez, Patrick Haari, Alain Hiltmann, Jean-Bernard Kammer, Aurelio Mastropaolo, Pierre-Yves Nussbaum, Jean-Michel Talon, Bernard Tschopp, Enzo Verme.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Personne.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2009

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Avec remerciements à Mme Chevallier pour cet imposant travail.

2. Prestation de serment d'une conseillère ou un conseiller, en remplacement de:

2.1. Mme Zita Ceretti (udc), démissionnaire

Au cours de sa séance du jour à 19 h 30, les membres du Bureau ont proclamé élu Conseiller communal M. Maximilien Graf (udc) en remplacement de Mme Zita Ceretti (udc), démissionnaire, conformément à l'art. 67 LEDP.

M. Graf est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Le Conseil prend acte de cette prestation de serment.

3. Communications du bureau, notamment sur la composition des commissions:

3.1. motion de M. Yanick Hess «Mise en place d'un Conseil d'établissement»;

3.2. postulat Mme Irina Gote «Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux»;

La commission suivante examinera motion et postulat précités:

Présidence SOC: Mme Jacqueline Pellet;

Membres: Mmes Marie-Claire Fauconnier, Prisca Gaillet, Irina Gote, MM. Yanick Hess, Patrick Grognez, Salvatore Giannone, Jean-Pierre Buholzer, Caleb Walther.

4. Correspondance

M. le Président donne lecture de deux lettres de démission. (annexes PV)

- Démission de Mme Antoinette Groux (soc) avec effet immédiat
- Démission du poste d'huissier de M. Jacques Pittet avec effet au 30 juin 2010 au plus tard.

5. Communication de la Municipalité

Les membres du Conseil ont reçu deux communications:

- 5.1. relative au processus de fusion des communes de la Riviera**
- 5.2. relative au bruit produit par les pavés dans la Vieille Ville**

Le Conseil prend acte de ces communications.

6. Motions, postulats et interpellations déposés

Une motion, un postulat et trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Les interpellations seront développées sous le point 11 de l'ordre du jour.

La motion, déposée par M. Domenico Silleri, s'intitule: «Motion demandant à la Municipalité d'introduire la gratuité des transports VMCV aux retraités AVS habitant dans la Commune de Montreux.»

Le postulat, déposé par M. Alain Imhof

s'intitule «Postulat demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population, l'utilisation de la piscine du Casino au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le dit Casino.

Cette motion ainsi que ce postulat seront soumis à une commission lors de notre prochaine séance.

7. Préavis de la Municipalité:

7.1. déposé par la VOIE DE L'URGENGE au sens de l'art. 80 RCom sur la constitution d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle No 7538, à la Foge, en faveur de la société Giovanna Holding SA pour la construction d'ateliers d'exploitation (36/2009) (rapp.: M. Christophe Privet)

Le débat se déroulera sous le point 8.8 de l'ordre du jour.

8. Rapports des commissions:

8.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone «Amendes d'ordre et Festivals» (rapp.: M. Jean-Bernard Kammer)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

En l'absence de M. Jean-Bernard Kammer, c'est M. Caleb Walther qui le remplace.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc ignore quelle mesure concrète pourrait être prise pour répondre à ce postulat. Cela dit, il a été surpris de lire dans le rapport: «S'ensuivent d'autres interlocuteurs qui insistent sur le fait que la Police, respectivement la Commune, doit être plus souple au niveau des parkings pendant les grandes manifestations Jazz et Marché de Noël.»

Il y a une décennie peut-être, notre ville était engorgée lors du Festival de Jazz. Pour résoudre ce problème, la commune a mis sur pied des parkings d'échanges gratuits, reliés au centre ville par des navettes actuellement gratuites et offre aussi la gratuité de la ligne 1 du bus.

M. Blanc ne voit donc vraiment pas pourquoi on tolérerait que des personnes se rendant au Festival stationnent leur véhicule en infraction. Le laxisme ne ferait qu'encourager les gens à se rendre en voiture à Montreux et ce serait une prime à la resquille en quelque sorte.

JOST POMPES FUNÈRES
Notre travail, vous satisfaire.
Montreux
www.pfjost.ch
 ☎ 021 963 00 63

M. Blanc ne croit donc pas qu'il faille faire preuve de souplesse dans ce domaine.

M. Pierre Salvi, Syndic, évoque le fait que toute infraction entraîne sanction. Il rappelle que tous les élus ont prononcé le même serment à savoir de dénoncer quiconque qui commettait une infraction au règlement.

La parole n'est plus demandée.

M. Caleb Walther, membre de la commission, donne lecture des conclusions.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide avec quelques voix contraires et abstentions:

de prendre en considération le postulat de M. Salvatore Giannone «Amendes d'ordre et Festivals».

8.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Jean-Marc Forclaz à considérer comme un postulat demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional (rapp.: M. Christian Bécherraz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.
La parole n'est pas demandée.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, donne lecture des conclusions.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

de prendre en considération le postulat de M. Jean-Marc Forclaz demandant à la Municipalité de procéder à une réflexion de fond sur un centre socioculturel à caractère régional.

8.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire» (rapp.: M. Pierre Rochat)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Coralie Dumoulin précise que comme l'on a admis à l'unanimité des commissaires présents, c'est effectivement opportun voire indispensable d'étudier le déplacement de ces activités, à savoir le Skate Park, le CSP et le Ned vers d'autres lieux.

En revanche, le fait que le postulat n'évoque que l'hypothèse de locaux communaux est gênant. Comme ce postulat est non contraignant pour la Municipalité, cela a poussé les membres du PLR à en accepter la prise en considération.

Cependant, c'est pour la raison évoquée plus haut, qu'un certain nombre de membres du PLR ont décidé de s'abstenir lors du vote de ce soir.

La parole n'est plus demandée.

M. Pierre Rochat, président de la commission, donne lecture des conclusions.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide avec de nombreuses abstentions:

**Découvrez
à Montreux-Territet
078 935 92 35**

Onglerie Lily Nails
Av de Chillon 60
1820 Montreux -Territet

Forfait Printanier

Pose complète 99.--

Remplissage 69.--

Pieds et mains 159.--

20% de remise Epilations

Uniquement sur présentation du flyer

Valable jusqu'au 30-05-2010

ONGLERIE **LILY NAILS**
STYLISTE ONGULAIRE NAILS ART



- Pose complète tips ou chablonis
- Renforcement ongles naturels
- Remplissage Nails art
- Beauté des mains et des pieds
- Manucure & Pédicure
- Epilation & Extension de cils
- Ces soins s'adressent aux femmes ainsi qu'aux hommes

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS



ONGLERIE LILY NAILS
AV. DE CHILLON 60 · TERRITET (MONTREUX)
DU LUNDI AU SAMEDI DE 7 H À 21 H · 078 935 92 35

de prendre en considération le postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire».

8.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Emmanuel Gétaz «Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs: donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles» (rapp.: M. Olivier Blanc)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz remercie les membres de la commission qui ont soutenu sa motion transformée en postulat. Ils ont accepté l'idée de reprendre la réflexion concernant un Hôtel de Ville ou Centre administratif, ainsi que la réflexion sur son implantation où que cela puisse être sur le

territoire communal tenant compte de la situation actuelle.

Concernant le programme réactualisé d'un centre administratif communal, le postulat propose de tenir éventuellement compte de certains éléments très actuels, comme l'administration par Internet ou certains concepts d'administration, par exemple le principe de ne pas forcément tout centraliser en un seul endroit.

M. Gétaz insiste sur le fait que le postulat laisse ces questions ouvertes, sans caractère contraignant. En effet, l'intention n'est pas de définir, à priori, ce qui est souhaitable ou non, c'est bien aux spécialistes internes ou externes de l'administration de le faire avec la Municipalité.

Par contre, le postulat propose que des personnes externes soient impliquées afin d'avoir un regard ouvert sur toutes les possibilités actuelles en matière de gestion administrative d'une Commune de taille moyenne comme la nôtre.

Durant les travaux de la commission, il a été confirmé que des experts externes ont été consultés, dans le passé, lors de problématiques semblables. On sait

notamment que l'IDHAP, institut des hautes études en administration publique est souvent impliqué dans ce genre de réflexion.

Nous ne manquons donc pas de compétences, dans la région, pour de telles démarches. Il va de soi que l'administration communale elle-même doit être impliquée dans la réflexion à chaque phase du processus.

La question de l'implantation d'un tel centre administratif, Hôtel de Ville, est aussi complexe et devrait probablement être aussi analysée avec le soutien de spécialistes architectes ou urbanistes.

Nous avons en effet plusieurs options possibles à Montreux. Le postulat cite notamment de l'Hôpital qui pourrait être rénové mais là aussi toutes les options restent ouvertes.

Pour les opposants au sein de la commission, comme le dit le rapport, M. Gétaz n'est pas habilité à proposer une réflexion sur l'Hôtel de Ville de notre commune car il a participé au référendum sur le projet qui devait s'implanter sur le parc Etraz. Quelle incroyable vision de la démocratie! Ainsi donc, lorsque vous vous opposez avec

Artisans

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.
Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

sottas



électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electriciteesottas.ch
1820 Montreux 021 963 35 63
1895 Echornaz 024 481 11 13

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

laik
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

www.laik.info - a.rappazzo@laik.info

MARBRERIE
A. TRAMACERE & FILS SÀRL
Art de la pierre

Marbres, pierres, granits
Fabrication et pose

*sols
cheminées de salon
plans de cuisine
salles de bains*

T

Atelier + Bureau :
Rte de Sonchaux 11
1820 Veytaux
Tél. 021 963 62 29
Fax 021 963 62 42
Natel 079 210 61 13

d'autres à un projet et qu'une votation populaire vous donne raison à 60% contre 40%, vous seriez disqualifiés pour toute intervention future sur le sujet.

M. Gétaz relève au passage que Montreux Libre n'existait pas au moment du référendum, lequel était soutenu par plusieurs organisations différentes parmi lesquelles l'Association pour la Protection des Sites.

Aujourd'hui, la démarche des membres de Montreux Libre est très simple : le projet à Etraz ayant été clairement refusé, ils ont attendu différentes propositions qui ne sont pas venues. Il leur a dès lors paru nécessaire de relancer la réflexion avec ce postulat.

Il semble en effet beaucoup plus adéquat que la proposition d'une nouvelle réflexion soit d'entrée soutenue par les membres de ce Conseil, et notamment par ceux qui faisaient partie des opposants au projet précédent.

Mme Karine Chevallier s'exprime à titre personnel. Elle répond à M. Gétaz qu'en effet, il était opposé au projet tel qu'il avait été proposé par la Municipalité et qu'après le rejet de l'Hôtel de Ville tel qu'il nous était présenté, la Municipalité a dit vouloir remettre l'ouvrage sur le métier. Il faut donc lui laisser le temps de faire son travail.

Mme Chevallier rappelle aussi qu'à l'époque de la votation sur l'Hôtel de Ville, le postulant considérait que les locaux existants suffisaient ainsi que d'autres solutions étaient possibles.

Mme Chevallier s'étonne donc que l'on arrive aujourd'hui en parlant de spécialistes internes ou externes. Tous ont pris acte que l'Hôtel de Ville tel qu'il était présenté ne convenait pas et effectivement il a été refusé.

C'est tout à fait démocratique que M. Gétaz s'exprime, cependant Mme Chevallier aimerait remettre les choses dans leur contexte. Quand bien même M. Gétaz s'argue de possibilités existantes, Mme Chevallier souhaite que l'on laisse la Municipalité travailler et elle enjoint le Conseil à refuser ce postulat.

M. Lionel Winkler s'exprime également à titre personnel. Quelle charmante attention que celle de M. Gétaz et du groupe Montreux Libre que de nous proposer de nous donner les moyens d'une étude comparative pour un Hôtel de Ville.

Ces mêmes personnes qui avaient tout fait pour saborder un projet d'Hôtel de Ville comprenant déjà des études comparatives.

M. Winkler ne rentrera pas dans le détail des arguments souvent fallacieux et trom-

peurs apportés par ce groupe de personnes lors du référendum populaire à ce sujet. Il faut se souvenir qu'ils avaient été jusqu'à faire signer une pétition par des enfants.

Bref, aujourd'hui Montreux Libre veut jouer les porteurs d'espoir alors que tout un chacun est concerné par le sujet, y compris notre Municipalité qui est attentive à chaque opportunité que l'évolution d'autres dossiers pourrait apporter dans celui-ci.

Ne laissons donc pas ce postulat nous faire perdre du temps et de l'argent supplémentaire alors que la Municipalité a toujours le dossier bien en mains.

M. Winkler invite le Conseil à refuser cette prise en considération.

Mme Claire-Lise Gudet rappelle à Mme Chevallier et à M. Winkler que Montreux Libre n'existait pas lorsque de la mise sur pied de ce référendum. M. Gétaz ne faisait pas encore partie du Conseil. Ce sont des membres de plusieurs partis qui avaient soutenu le projet de déposer un référendum avec la Protection des Sites.

M. Alexandre Staeger ne comprend pas l'argumentation de Mme Chevallier et de M. Winkler. Comment un postulat qui invite la Municipalité à faire son travail pourrait la freiner en même temps.

M. Emmanuel Gétaz réagit suite aux affirmations de M. Winkler. Il y a eu un référendum comportant des signatures qui ont toutes été contrôlées. Les signataires étaient donc tous majeurs et domiciliés sur la Commune. Il n'est donc pas question aujourd'hui de remettre en cause le vote de la population montreuusienne en affirmant qu'il y avait des pétitions ou je ne sais quoi. La droite n'a toujours pas accepté le résultat de ce référendum. Il s'agirait de le comprendre une fois pour toutes et de passer à autre chose. Effectivement, le fait que ceux qui étaient parmi les opposants à ce projet et qui s'opposent pour la plupart à tout projet similaire qui reviendrait au même endroit puissent faire partir de ceux qui votent le soutien du Conseil communal à une nouvelle réflexion sur l'Hôtel de Ville serait souhaitable.

Mme Jacqueline Pellet s'exprime en tant que membre de la commission. Elle relève le fait que lors des débats, la forme maladroite qui a été utilisée par le postulant plus son rôle dans la campagne contre l'Hôtel de Ville a crispé bien des commissaires.

Sans doute une partie du vote a-t-elle été affective voire un vote de rejet de la personne plus que du dossier.

Sur le fond, la commission l'a dit, de nombreux crédits ont été utilisés autour de cette démarche et des personnes internes

sont intervenues. De plus, au fil des discussions avec ce problème de tension dû aux personnes, on n'a pas mesuré à quel point le rejet a eu lieu et aucune information détaillée n'est parvenue de la Municipalité.

Un postulat sert à produire un rapport qui renseigne et à prendre position par rapport à l'orientation qui pourrait être donnée sur l'avenir.

Or, Mme Pellet pense en l'occurrence qu'il est opportun qu'une réflexion soit relancée, que la Municipalité renseigne le Conseil sur ce dossier. Par conséquent, elle a soutenu ce postulat car il demandait un rapport «Etat des lieux» même s'il donnait des pistes d'orientation qui ne sont pas celles désirées. La Municipalité doit aussi jouer son rôle et prendre position.

Mme Karine Chevallier répond que tant M. Winkler qu'elle-même, ont parfaitement accepté et intégré le vote démocratique qui a eu lieu et il est temps de clore le sujet. Par contre, au niveau de la forme de ce postulat, il faut le rejeter car il est inutile.

M. Yanick Hess estime que c'est un peu paradoxal que des personnes qui étaient contre un projet au départ deviennent la rampe de lancement d'un nouveau projet. Tout comme Mme Pellet, il est conscient que la Municipalité doit revenir avec un nouveau préavis par la suite. Maintenant, que l'on accepte ou refuse cette prise en considération, il y aura de toute manière un projet municipal.

M. Yanick Hess demande le vote à bulletins secrets (art. 136 RCCom).

Plus de 15 conseillères et conseillers soutenant cette demande il sera procédé comme tel.

La parole n'est plus demandée.

La parole n'est plus demandée.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide par 45 NON et 30 OUI et 6 abstentions:

de refuser de prendre en considération le postulat de M. Emmanuel Gétaz «Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs: donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles».

8.5. chargée de l'examen du rapport-préavis relatif à l'achat, pour le prix de Fr. 4'000'000.- à la Banque Cantonale Vaudoise SA (BCV) des parcelles 142 et 2851, dites «ex-Held» et à la demande d'un crédit d'études de Fr. 400'000.- et réponse à la motion transformée en postulat de M. Buholzer intuitu-

lée «Sauvons le NED», à la pétition «Sauvons le NED», à la motion transformée en postulat de Mme Bouquet intitulée «Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel: achetons la parcelle 142 "ancienne menuiserie Held"», à la motion transformée en postulat de M. Bongard intitulée «Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social», au postulat de Mme Gote intitulé «Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held» (33/2009) (rapp.: M. Heinz Schoeneich)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre Buholzer relève trois raisons majeures en faveur de l'achat de cette menuiserie par la Commune.

- 1) Facteur social: Actuellement, le centre social protestant loge dans ce bâtiment. Dans les projets à venir, il pourrait par exemple abriter un centre de loisirs pour les aînés.
- 2) Facteur culturel: Le Ned, une salle de moyenne capacité, organise des concerts très courus sous la houlette de M. Jacques Lauber, président de l'association et cela environ 9 mois sur 12, contrairement au Festival de Jazz qui ne dure que 15 jours.
- 3) Facteur sportif: le Skate Park, plus grand parc couvert de Suisse romande attire des jeunes d'ici et d'ailleurs.

M. Buholzer ajoute que nombre d'associations, moult sociétés, ne demanderaient pas mieux que d'avoir un toit pour abriter leurs activités.

Dans un autre domaine, il aimerait également parler du mot «alternatif» même si ce dernier fait peur. En l'occurrence, ce terme est loin de recouvrir toutes les activités musicales montreusiennes.

Par exemple Pascal Auberson, grande personnalité de la chanson romande est venu chanter des textes de son répertoire sans pour autant être considéré comme un chanteur alternatif.

Sociétés locales et chœurs mixtes sont volontiers acceptés sur leur demande. Où l'alternatif se loge-t-il? et le Big band du Conservatoire de Montreux s'y produit. Cette salle n'est pas faite que pour les jeunes.

En guise de conclusion, M. Buholzer se cite «Acheter ce bâtiment représente un acte social qui engage toute la communauté. Il

est nécessaire que la Commune affirme sa mission cardinale qui est celle d'assurer la cohésion sociale de la cité. Ne rien entreprendre pourrait déboucher sur des conséquences graves en terme de perte du lien social et du sens de la solidarité.»

Aussi, M. Buholzer ne peut qu'inviter le Conseil à accepter ce rapport – préavis de la Municipalité.

Mme Irina Gote précise que le groupe socialiste, à l'unanimité de ses membres, est favorable à l'achat de ces deux parcelles. Toutefois, leur volonté d'acquisition va au-delà du simple fait qu'en achetant ces parcelles, les activités du Ned, du Skate Park et du CSP seront momentanément sauvegardées sur ce site.

Ce qui est primordial pour les Socialistes est la position stratégique de ces parcelles au cœur de la ville et à deux pas de la gare. Ainsi que le potentiel de développement incroyable qu'elle comporte notamment pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, d'un parking, d'un centre rencontre pour nos aînés, d'une crèche-garderie, d'une salle de concerts, du maintien du Skate Park, etc. Personnellement, Mme Gote ne pense pas que la Municipalité ait décidé de venir avec ce préavis d'achat de ces parcelles par lassitude comme l'a relevé Mme Karine Chevallier lors du dernier Conseil.

Mme Gote pense tout au contraire que le Conseil communal a réussi à convaincre la Municipalité du bien-fondé des différents motions et postulats et cela grâce notamment à la mixité des possibilités de réalisation sur ces parcelles.

Elle dirait même que la Municipalité a été proactive sur ce dossier. Premièrement de par sa rapidité de réponse et deuxièmement au vu des négociations qu'elle a menées avec la BCV sur le prix d'acquisition.

Mme Gote en revient au crédit d'études. Tout d'abord, elle est également d'avis qu'il faut étendre le périmètre d'étude de ces planifications aux différentes zones d'utilité publique, celles des collègues et celles des CFF, voire même à l'ensemble du quartier.

Ensuite, en ce qui concerne le prix de l'étude, il ne semble pas excessif vu la complexité des démarches à entreprendre.

Quant à l'amendement proposé, il est tout à fait pertinent. En ce qui concerne son postulat, Mme Gote constate que la Municipalité y a répondu en parti puisqu'il reste toutes les propositions de réalisations à faire sur ces parcelles et que par conséquent cela se fera par le biais de l'étude.

Ainsi, une fois l'étude terminée, Mme Gote attend avec impatience le préavis sur cet objet.

En résumé, les membres du groupe socialiste pensent qu'au prix négocié par la Municipalité et au vu du potentiel de développement de ces parcelles en faveur de notre population, que cet achat est une opportunité qu'il faut saisir.

Mme Gote invite donc l'assemblée à accepter les conclusions telles qu'amendées.

M. Michel Bongard explique que pour les Verts, l'important était d'acquiescer ces parcelles, ce qui va dans le sens du postulat qu'il avait déposé.

La réflexion doit être faite sur l'affectation que nous allons donner à ces futurs anciens bâtiments. Il faut intégrer les avis de la société montreusienne pour réflexion quant à leur affectation.

Nous votons aussi un crédit d'études et il est important d'ouvrir largement les réflexions notamment avec le Conseil. Il n'est pas souhaitable que dans deux ans un plan directeur localisé, entièrement ficelé, nous soit soumis sans que nous ayons pu participer à la réflexion quant à l'affectation de ces futures surfaces.

M. Michel Bongard invite l'assemblée à soutenir ce préavis.

Mme Maja Liew précise que le groupe udc dépose l'amendement suivant modifiant le point 4 comme suit: «4. de mettre au concours auprès d'architectes urbanistes.»

Il s'agit d'un gros projet qui peut intéresser de nombreux acteurs de notre ville.

Notre commune veut acheter seule ce terrain et elle ne peut en aucune manière se marier avec une ou plusieurs sociétés, Elle doit aller seule au bout du projet et ensuite l'attribution des lots aux différents intervenants.

M. Olivier Mark pense que très nombreux sont celles et ceux qui souhaitent l'acquisition de cette parcelle. Par contre, il se dit très étonné de voir qu'aucun document, pas une seule ligne écrite ne puisse étayer et expliquer en quoi consiste le crédit d'études: CHF 400'000.— c'est quand même beaucoup. Il s'agit donc d'un travail étendu.

M. Mark a quand même l'impression que l'on dépense l'argent un tout petit peu rapidement à Montreux et il ne souhaite pas que ce procédé se reproduise à l'avenir.

La parole n'est plus demandée.

La discussion sur l'amendement de Mme Liew est ouverte.

Mme Irina Gote ne voit pas l'utilité de cet amendement vu que de toute manière plusieurs entreprises vont faire des offres.



Rudi Salzmann dans sa cuisine.

RÉOUVERTURE DE LA BAVARIA



Les Montreusiens retrouvent leur Stamm

Un mois après sa réouverture, la célèbre brasserie montreu-sienne, **La Bavaria**, a retrouvé sa fidèle clientèle et ses nom-breux amis.

Les clés de son succès: les tra-ditionnels mets de brasserie comme les pieds de porc, la tête de veau ou les légendaires schnitzels... ou encore l'am-biance des repas de midi.

«Le succès est là d'entrée, ce qui prouve que cet établis-sement fait partie intégrante de Montreux» n'hésite pas à affir-mer le patron, Rudi Salzmann, depuis 26 ans à la tête de l'éta-blisement.

A découvrir ou redécouvrir.

Brasserie Bavaria,
avenue Nestlé 17,
1820 Montreux
Tél. 021 963 25 45

Calendrier 1^{ère} équipe du MS 2^e ligue interrégionale - Groupe 1 et manifestations du Club Printemps 2010



Samedi 24 avril	17:30	FC Perly-Certoux - MS 1
Samedi 1 ^{er} mai	18:00	MS 1 - Team NE Xamax / AFF-FFV M-21 à Chailly
Vendredi 7 mai	19:30	DINER DES AMIS DU MS au Casino
Samedi 15 mai	16:30	FC Stade-Lsne-Ouchy - MS 1
Samedi 22 mai	18:00	MS 1 - Signal FC Bernex-Confignon à Chailly
Samedi 29 mai	??:??	Le Locle Sports 1 - MS 1
Samedi 5 juin	16:00	MS 1 - FC Serrières NE à Chailly
Samedi 12 juin	16:00	Team Vaud M-21 - MS 1

Calendrier 2^e équipe du MS 3^e ligue - Groupe 2 Printemps 2010

Dimanche 25 avril	16:00	FC Bex 2 - MS 2
Samedi 1 ^{er} mai	20:15	MS 2 - FC Aigle 2 à Chailly
Vendredi 7 mai	19:30	DINER DES AMIS DU MS au Casino
Dimanche 16 mai	??:??	ES FC Malley LS 2 - MS 2
Samedi 22 mai	20:15	MS 2 - FC Rapid Montreux à Chailly
Dimanche 30 mai	??:??	FC Dardania Lausanne - MS 2
Dimanche 6 juin	16:00	MS 2 - FC Roche à Chailly
(évent. Samedi 5 juin)		
Dimanche 13 juin	16:00	FC Porto - MS 2

CALENDRIER des MATCHS

Ce calendrier subira des modifications durant le championnat

Championnat	Judi	08.04.2010	20:15	FC Porto Lausanne	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Samedi	10.04.2010	17:00	FC RAPID MONTREUX	Azzurri Riviera
Championnat	Mardi	13.04.2010	20:15	CS La Tour-de-Peilz	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Dimanche	18.04.2010	15:00	FC Vignoble	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Dimanche	25.04.2010	16:15	FC Vevey Sports 05 II	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Dimanche	02.05.2010	10:30	FC RAPID MONTREUX	Pully Football II
Championnat	Samedi	08.05.2010	19:00	FC Bex II	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Mercredi	12.05.2010	20:00	FC RAPID MONTREUX	FC Aigle II
Championnat	Samedi	22.05.2010	20:15	FC Montreux-Sports II	FC RAPID MONTREUX
Championnat	Dimanche	30.05.2010	10:30	FC RAPID MONTREUX	ES FC Malley LS II
Championnat	Dimanche	13.06.2010	16:00	FC Dardania Lausanne	FC RAPID MONTREUX



REPAS DE SOUTIEN LE VENDREDI 20 NOVEMBRE DÈS 19H00 AU CASINO DE MONTREUX

PROPRIÉTAIRES Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS

Appelez-nous du lundi au samedi de 7h à 20h non-stop

Actif depuis 10 ans

Idriss Benkhettab

IBK PROMOTION Sàrl
Tél. 021 971 12 62
www.ibk-promotion.ch

Perréaz Paysagiste Sàrl

Horticulteur-Paysagiste Créations - Entretien

Rte de l'Arzillière 12 - 1822 Chemex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

Housses
Sièges
Capotes
Toiles de balcon
Stores
Bâches
Bâteaux, camions
et tous genres

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37
Natel 079 658 37 77

r. koban

Z.I. La Foge C
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

Installations sanitaires
Chauffages centraux
Ferblanterie
Service dépannage,
entretiens

Tél. 021 964 12 62
Fax 021 964 12 01
Mobile 079 623 69 62

La mode au pluriel

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

Fiduciaire Charles Meichtry
Expert diplômé en finance
et controlling
Expert réviseur qualifié (727b CO)

Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

MONTREUX www.alexursion.ch **MARTIGNY**

Votre partenaire pour vos transports professionnels de personnes & logistique

TAXI Service appel gratuit 0800 963 963

POUR VOS FÊTES DE FIN D'ANNÉE, SORTIES D'ENTREPRISE

Éliminez les soucis... amusez-vous. On s'occupe de votre transport, confortable, sûr, ponctuel, professionnel.

VIP AUTOCARS **TANDEM Service**

Demandez nos offres ! Info@alexursion.ch

Place des Planches 2 - 1823 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax: 021 963 53 61 - mail: info@alexursion.ch

M. Heinz Schoeneich estime que cet amendement équivaldrait à se restreindre dans le résultat attendu. Il ne le soutiendra donc pas.

M. Pierre Salvi, Syndic, encourage également le Conseil à refuser cet amendement pour les raisons déjà évoquées. Il n'y a pas de souci à se faire, la Municipalité étant tenue à faire des appels d'offres transparents en fonction de la Loi sur les marchés publics.

La discussion n'est plus demandée quant à cet amendement.

L'amendement de Mme Liew est refusé à une évidente majorité.

M. le Président soumet l'amendement de la commission au vote.

Ce dernier est accepté à la majorité moins quelques abstentions.

M. Heinz Schoeneich, président de la commission, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions:

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir pour le prix de Fr. 4'000'000.- les biens mentionnés ci-dessous:

Parcelle	Situation	Nature	Surface
142	à Montreux	Bât. industriel	4'116 m ²
2851	à Montreux	Place-jardin	213 m ²

2. de financer cet investissement du patrimoine financier par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte 9282.001 «Fonds d'investissements futurs»;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de Fr. 400'000.- au maximum;
5. de financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
6. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans au maximum;



7. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire;
8. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion transformée en postulat de M. Buholzer intitulée «Sauvons le NED», à la pétition «Sauvons le NED», **partiellement** à la motion transformée en postulat* de Mme Bouquet intitulée «Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel: achetons la parcelle 142 "ancienne menuiserie Held"», **partiellement** à la motion transformée en postulat* de M. Bongard intitulée «Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social», **partiellement** (amendement de la commission accepté à une évidente majorité) au postulat* de Mme Gote intitulé «Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held».

M. Buholzer entame les réflexions suivantes suite à la décision du Conseil:

Parfois, faire de la politique vous requinque pour un tour! C'est ce qu'il vient de se produire avec la parcelle Held. Il a retenu cette leçon tout simple: «Qu'il ne faut jamais, désespérer, ni renoncer et que, d'une situation quasiment condamnée à l'échec, il est possible de vivre un retournement d'opinion miraculeux.»

Ce miracle consiste dans le fait que tant la Municipalité qu'une bonne partie des élus avaient signifiés un «niet» catégorique à l'idée d'acheter le bâtiment Held. De mars 2008 au mois de janvier 2010, telle a été la durée du cheminement d'une idée, partie du non pour aboutir au oui tant attendu.

Tout au long du trajet de cette idée, M. Buholzer a retrouvé la saveur des débats. Il a goûté ces opinions qui ont changé à 180° et il a apprécié la capacité d'écoute des commissaires, surtout lors de la dernière commission du jeudi 14 janvier 2010.

Il ne fera pas l'historique de cette idée mais formuler encore quelques remarques. Nous sommes au seuil d'un événement majeur et M. Buholzer pense que l'achat de l'ancienne menuiserie Held fera date dans l'histoire culturelle de la Commune.

Le résultat de ce vote lui procure une joie ineffable. Il a l'impression de recevoir un beau cadeau de Noël, certes avec retard mais cadeau tout de même.

Il remercie avec insistance tous ceux qui l'ont soutenu ou ont soutenu cette idée. Il

pense en premier lieu aux membres de Montreux Libre. En particulier à Mmes Bruecher, Gudet et à MM. Gétaz, Privet et Staeger. Il pense également à Mmes Bouquet et Gote ainsi qu'à MM. Bongard et M. Lauber, directeur du Ned. Il remercie également la Municipalité qui a su faire preuve d'ouverture vis-à-vis de ce projet car finalement elle a réussi à présenter un rapport – préavis des plus résolus en vue de cet achat. Il remercie encore le Conseil communal car on peut se féliciter de ce presque consensus ce qui confère un poids supplémentaire à l'importance du développement culturel de Montreux.

En définitive, le bien commun l'emporte sur toute considération mercantile et boutiquière et, par le biais de future réalisation de ce projet, nous donnons un cœur, une âme à ce centre ville souvent décrié parce que dévitalisé.

8.6. chargée de l'examen du préavis sur l'octroi d'un crédit de Fr. 8'994'000.00 pour l'étude et la construction de deux terrains de football en gazon synthétique, de vestiaires et d'une buvette sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve (34/2009) (rapp.: M. Michel Zulauf)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Lionel Winkler s'est tout d'abord étonné du montant du préavis. A la deuxième lecture, il n'arrivait toujours pas à comprendre qu'une telle somme soit nécessaire pour l'achat de deux terrains de football.

Quand bien même il respecte ce sport, il n'est pas un footballeur et il est donc parti à la pêche aux informations. Malheureusement, bien quelques-unes de ses questions sont restées sans réponse tant par le préavis que par le rapport de la commission.

Tout d'abord dans le préavis 28/2007 sur le financement régional de terrains de football, près de 10 millions étaient demandés pour 10 terrains de foot.

Maintenant on demande près de 9 millions pour deux terrains. Le calcul est vite fait. Il y a une forte augmentation qui demande quelques explications complémentaires.

On ne parle pas non plus d'une étude préalable quant à cet investissement pour des terrains à Chailly. Certes déjà bien pourvu en terrains de sports mais pourquoi ne pas en faire un Centre régional de foot.

On nous parle d'un accord commun entre les Municipalités et les clubs sportifs qui ont défini la qualité d'utilisation de ces terrains mais qu'en est-il du public cible? Tant dans le volume que par la structure

d'accueil des alentours et pourquoi ne les réserver que pour les clubs? Que fait-on des écoles? Pour ce prix qu'en est-il de l'utilisation des terrains pour l'ensemble des terrains de la région?

Enfin, M. Winkler a été également surpris par le montant des honoraires pour la construction de ces terrains.

Comme il l'a dit en préambule, il n'est pas contre le football et dès lors encore moins pour la construction et l'aménagement de terrains pour y pratiquer ce sport. Néanmoins il s'est toujours refusé à dépenser les deniers publics et ce genre de montant sans être absolument convaincu que l'argent du contribuable soit sainement dépensé. La seule chose dont il est certain concernant ce préavis, tout comme ses collègues PLR, c'est de le renvoyer en commission car il manque de clarté et de comparatifs.

Par le biais d'une motion d'ordre (art. 125 al. 3 RCom) et au nom du groupe PLR, M. Winkler propose de renvoyer ce préavis à une commission ad hoc afin d'obtenir des éclaircissements sur les points suivants:

- des explications plus détaillées sur les montants demandés pour l'étude et la construction de ces terrains;
- des détails quant à l'utilisation de ces terrains en comparaison avec les autres terrains de la région en suite du financement régional effectué par le préavis 28/2007
- et enfin une étude comparative sur l'établissement d'un tel montant et la faisabilité de tels terrains dans la zone de la Saussaz.

La motion d'ordre est largement soutenue par le Conseil.

M. le Président ouvre donc la discussion sur cette motion d'ordre.

M. Eric Walther, au nom du groupe des Verts et en vertu de l'art. 125 al 3 RCom, demande également l'envoi de cet objet en commission. Ce renvoi n'est pas une mesure conduisant à plomber ce projet car il recueille un intérêt de la part de nos membres.

Ce préavis se situe en ligne directe avec la Convention intercommunale sur les terrains de sports et la perspective de la perte programmée des terrains de Rennaz.

La demande des Verts se base notamment sur les points suivants:

- Les communes voisines n'ont pas nécessairement les mêmes procédures et une proposition de travail en commun des deux commissions serait indispensable et bienvenue.

- Lors de la discussion préalable, plusieurs questions avaient été posées et elles n'ont pas trouvé assez de réponses dans le rapport.

- Coût et grandeur de l'édicule? Utilité de la buvette? Ouverture à la population?

- En outre, en commission, une proposition demandant de chiffrer l'aménagement de terrains à Chailly n'a pas pu être approfondie.

Pour toutes ces raisons, les Verts demandent le renvoi de ce préavis en commission.

M. le Président constate qu'une étude sur la faisabilité de ces terrains à Chailly est demandée. La commission sera-t-elle en mesure de faire cette étude ou faut-il renvoyer à la Municipalité?

M. Christian Bécherraz propose le renvoi en Municipalité afin que cette dernière puisse entreprendre une étude de faisabilité de ces terrains à la Saussaz. Faisant partie de la commission, il estime que cette dernière a été trompée par M. le municipal Delaporte ainsi que par M. Bossard, chef de service. Ces derniers ayant affirmé haut et fort qu'aucun terrain de la Commune de la Saussaz n'avait changé d'affectation et surtout pas en zone d'utilité publique dans le nouveau PGA. Ces affirmations sont fausses car en date du 11 décembre 2008, le Conseil communal a accepté de mettre les parcelles 2019 et 7428 en zone d'utilité publique par 81 voix pour une abstention.

Plus de dix conseillères et conseillers soutiennent la demande de renvoi en Municipalité.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité ne s'oppose pas et qu'elle salue même la demande de renvoi en commission afin de répondre aux questions en suspens. S'agissant de la dernière déclaration de M. Bécherraz, M. le Syndic tient à dire très clairement qu'il est vrai que le Conseil a voté, par voie d'amendements, le retour en zone d'utilité publique des parcelles de la Saussaz. Il n'en reste pas moins qu'elles ne le sont pas encore aujourd'hui. La décision finale n'a pas encore été prise et les effets consécutifs interviendront dans le cadre du premier voire du second semestre 2011.

M. Emmanuel Gétaz précise que Montreux Libre estime que ce préavis souffre de trois défauts majeurs justifiant son refus en l'état:

Notre ville doit développer ses infrastructures sur sol communal, le plus près possible des habitants et des usagers à chaque fois que cela est possible.

Les jeunes sportifs doivent pouvoir rejoindre ces terrains avec leurs moyens de

transports habituels et les plus économiques également.

Dans cette optique, il paraît clair que les terrains colloqués à Chailly en zone d'utilité publique dans le cadre du PGA devraient être affectés au développement de ces infrastructures sportives.

Envoyer nos jeunes et moins jeunes au-delà de Villeneuve est absurde, totalement anti-écologique et contraire au développement harmonieux des activités populaires des habitants de Montreux.

En réalité les membres de Montreux Libre craignent qu'une fois de plus le potentiel économique de terrains, pourtant propriétés de la commune, soient privilégiés au détriment du bien-être général de la population et de la vie sociale. Il n'est pas acceptable que les terrains à Montreux soient systématiquement voués à la construction sans que les espaces verts, lieux d'activités sportives et de relaxation soient prévus et développés.

Montreux Libre refuse de forcer les jeunes sportifs à l'exil pour permettre une nouvelle opération immobilière de voir le jour à Montreux. Il paraît évident que c'est en concentrant les mêmes activités sportives dans un même secteur, proche de la ville, que les gens se rencontreront, partageront leur passion, discuteront ensemble et que cela créera le meilleur esprit de club possible.

M. Gétaz dit avec un peu d'humour: «Non à la délocalisation des émotions sportives et oui à la proximité footballistique.»

Deuxièmement, le coût du projet...

M. le Président constate que M. Gétaz sort du contexte de la motion d'ordre.

M. Heinz Schoeneich rebondit sur les propos de M. le Syndic quant à l'affectation des parcelles de Chailly. Il est vrai qu'elle est en cours de procédure mais elle a déjà franchi trois étapes sur quatre au niveau des tampons signatures. Tandis que l'affectation pour le changement permettant la création d'un hôpital à Rennaz en est encore à un stade bien préalable. Il n'y a encore eu aucune décision de changement d'affectation à Rennaz.

Au niveau du timing, il n'est donc absolument pas gênant que l'on étudie la possibilité de déplacer des terrains à Chailly car l'affectation de ces derniers sera certainement définitive avant ceux de Rennaz.

M. Daniel Manzini a le souci de la transparence. En tant qu'ancien footballeur, on lui a toujours dit qu'il était préférable de dégager en corner que de se mettre un auto-goal. Renvoyons donc ce préavis en commission et attendons la suite.

M. le Président clôt la discussion.

Exposition temporaire 2010 du jeudi 2 avril au dimanche 7 novembre 2010

L'Aviation Suisse Romande



Musée historique de Montreux et de sa région

Le musée est ouvert tous les jours du 29 mars au 7 novembre 2010 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



Cette année nous fêtons les 100 ans de l'aviation en Suisse romande. C'est bien dans cette partie du pays qu'est née notre aviation. Les autorités suisses de l'époque étaient conservatrices pour ne pas dire rétrogrades. C'est la proximité géographique de la France, où ce nouveau moyen de transport faisait fureur, qui explique que c'est dans ce pays que nos pionniers sont allés se former. Ainsi, au moment de la mobilisation au mois d'août 1914, huit des neuf pilotes appelés à servir étaient romands.

L'aviation suisse proprement dite était inexistante nos militaires n'en voyant pas l'utilité.

Basée sur les deux livres de Philippe Cornaz, «L'Aviation vaudoise» et «L'Aviation Suisse romande», notre exposition retrace l'histoire de cette activité en Suisse romande et plus particulièrement dans la région de Montreux.



SOCIÉTÉ DE TIR DE GLION-VEYTAUX

Challenges 2009

1. Roi du Tir	Bonetti André	Définitif	1048.3
2. Benedetto	Bonetti André	85+64=	149
3. Desplands	Bonetti André		85
4. Village Glion	Blum Michel		455
5. -----			
6. Chall. Veytaux	Bonetti André		535
7. AIG+Rappel	Bonetti André		521
8. Vanzo	Pilet Charles-H.		1025.2
9. Talon	Dubrit Patrick		231
10. -----			
11. Wider	Bonetti André	Définitif	445
12. Chasseur (Grandchamp)	Liaudat Michel		129
13. Dédé	Croset Laurent	Définitif	994.2
14. Martine	Pilet Charles-H.		243
15. Chevalley	Vanzo Alexandre		359
16. -----			
17. Tir genoux	-----		
19. Casimir	Vanzo Alexandre		1426
20. Apéro+Godet	Bonetti Alexandre		

Entrainement Stand de Glion

Bonetti André	287	94	140	521
Pilet Charles-H.	273	93	139	505
Croset Laurent	275	90	137	502
Blum Michel	268	89	132	489
Vanzo Alexandre	272	85	131	488
Liaudat Michel	257	91	136	484
Aubort André	256	85	134	475
Talon Michel	257	89	125	471
Oberer Frédérique	258	86	127	471
Liaudat Jonathan	253	88	129	470

Tir à Prix Stand de Glion, 5.9.2009 9 tireurs dont 8 vétérans, 1 dame

Cible Vétérans	Bonetti André	275
Cible Chasseur	Liaudat Michel	57
Cible Goupe	Bonetti André	58
Cible Clôture	Bonetti André	535
Cible Militaire	Vanzo Alexandre	359
Cible Société	Blum Michel	455

Tir du Grütli 3-5 juillet 2009 – Une très belle journée, sans changements de vent ni de lumière.

Section cat. 3	90.592	76°/180
	267	55°/97
Croset Laurent	196	2° Bonheur
Oberer Frédérique	468	8° Kunz
Liaudat Michel	58	18° Kranzstich

Rapport des Tirs Sportifs 2009

Championnat individuel et de groupe

Organisé par les Francs Tireurs Vevey
Stand de Villeneuve le 18 avril 2009

Glion 1	655	675	35°/201 groupe
Glion 2	669	676	18°/201 groupe

Finale Vaudoise

Glion 1	668	675	665	19°
Glion 2	643	626		46°

Finale Suisse

Glion 1	668	677	Éliminé
---------	-----	-----	---------

Tir en Campagne

Organisé par La Gâchette Roche – Stand de Villeneuve, 6.6.2009 Glion Veytaux, 40 tireurs
Moyenne de la section:
62.850 pts, 26 Distinctions, 28 Mentions

Roi du Tir à prix

Vanzo Alexandre	1426
Bonetti André	1421
Pilet Charles-H.	1366

Tir du Grütli Stand de Villeneuve, 2.11.2009 14 tireurs, 2 groupe couchés + 2 individuels

Glion-Veytaux 1	485	80.933	1°/8
Glion-Veytaux 2	479	79.833	3°/8

NOUVEAU PRÉSIDENT À GLION-VEYTAUX: Patrick Berdoz de Glion

Il met en concurrence les deux motions d'ordre soit renvoi à la Municipalité ou renvoi à une commission.

M. Emmanuel Gétaz, au nom de Montreux Libre, souhaite le renvoi à la Municipalité car les terrains de Chailly doivent être une option mieux étudiée. Les coûts présentés dans le préavis sont beaucoup trop élevés et c'est véritablement l'étude complète de ce projet qui doit être remis sur le tapis.

Mme Jacqueline Pellet estime qu'au plan formel il serait plus correct de discuter d'abord du principe du renvoi et ensuite des modalités.

M. Michel Bongard pense que la commission devrait retravailler sur cet objet. Il y a un certain nombre d'éléments qui ont des conséquences importantes. Notamment l'état du sol sur lequel ces futurs terrains de foot seraient réalisés à Villeneuve.

Il s'agit d'anciennes décharges et on ne peut pas les utiliser n'importe comment. D'y faire une zone sportive serait le moyen d'utiliser ces terrains sans se lancer dans une dépollution qui coûte extrêmement cher.

Il faut aussi savoir qu'il est plus rapide d'accéder à Villeneuve qu'à Chailly.

M. Bongard invite le Conseil à un renvoi en commission.

La parole n'est plus demandée.

Conformément à l'art. 125 RCom, M. le Président demande au Conseil de se déterminer sur le renvoi.

Le Conseil accepte le renvoi du préavis à la majorité moins un avis contraire et une abstention.

Le Conseil décide ensuite de renvoyer ce préavis à la Municipalité par une large majorité.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité:

de renvoyer à la Municipalité le préavis No 34/2009 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 8'994'000.00 pour l'étude et la construction de deux terrains de football en gazon synthétique, de vestiaires et d'une buvette sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve.

8.7. chargée de l'examen du préavis sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'383'000.00 pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et le renouvellement de l'arborisation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont à Clarens/Montreux (tronçon compris entre le chemin

de Clarenjaux et le carrefour avec la rue de l'Ancien-Stand) (35/2009) (rapp.: M. Christian Bécherraz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Denis Golaz tient tout d'abord à remercier la Municipalité de ce préavis qui a recueilli l'accord de la majorité des riverains concernés ainsi que l'adhésion des VMCV.

La réfection de ces deux avenues est attendue non seulement par les riverains mais par tous les montreusiens qui utilisent cet axe. Ce sera un soulagement de rouler sur une surface non bosselée dans le sens de sa longueur et dans le sens de sa largeur.

Il s'agit tout d'abord de recréer les caractéristiques d'une route de corniche par un large trottoir côté lac de 4 m qui rendra cet espace aux piétons et aux touristes, créant ainsi une magnifique promenade. Une nouvelle arborisation rendra cette promenade encore plus attractive.

Un autre trottoir, côté amont, avec sa largeur de 1m40 permettra aux riverains d'atteindre en toute sécurité leur maison. De plus ces trottoirs, dans presque toute leur longueur, seront uniquement réservés aux piétons.

Un nouvel éclairage plus économique, des canalisations remplacées, le SIGE, Romande Energie, Swisscom et Cablecom profiteront des travaux en profondeur pour poser de nouvelles conduites.

En un mot il y a tout pour plaire afin que ce projet soit accepté par l'ensemble de notre Conseil.

Cependant les travaux de la Commission ont montré des motivations et des demandes divergentes.

Pour certains, le trafic sur ces avenues devrait être limité à 30km/heure. Cela n'est pas une bonne idée, même si, sur le plan directeur communal que nous avons accepté, le 30km/heure était prévu. A ce moment là, l'axe nord par l'Avenue des Collondalles aurait dû drainer le trafic, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les Avenues Rambert et Belmont constituent le seul axe parallèle au lac, axe de délestage essentiel qui ne doit pas être entravé par trop de restrictions de circulation.

Dans l'état actuel du trafic, il ne faut pas instaurer une limitation à 30 km/heure.

Pour d'autres, la largeur des avenues à 5,60 mètres soit deux fois 2,80 m n'est pas suffisante pour un croisement facile de deux véhicules et ces personnes préconisent une largeur de 6 mètres.

Encore une fois cette solution n'est pas pertinente car s'il s'agit bien d'un axe de délestage important, la volonté exprimée dans le préavis et par les riverains reste de modérer le trafic.

Ce gabarit de 5,60 est plus large que celui des Colondalles et permettra facilement le croisement de deux véhicules. Il faut se souvenir que la bordure du trottoir amont sera abaissée à 5 cm ce qui facilitera, lorsque cela sera nécessaire, le croisement de véhicules particulièrement larges.

En conclusion, M. Golaz demande de ne pas modifier le préavis par ces deux demandes antagonistes: le 30km/heure et un gabarit de 6m.

Ces deux demandes s'excluent l'une l'autre.

Le groupe socialiste, conscient de l'importance de ces aménagements, route de corniche préservant l'axe Est – Ouest de délestage, acceptera unanimement le préavis.

M. Caleb Walther se réjouit d'apprendre que les trottoirs sont réservés aux piétons.... C'est une grande nouvelle! Il s'exprime ensuite sur la zone trente qui est combattue car on dit qu'il s'agit d'un axe de délestage. Le problème se pose après l'Hôpital où M. Walther ne voit pas comment l'on peut considérer que c'est un tel axe.

Les Verts renonceront à déposer une motion d'ordre conscients que la majorité du Conseil communal ne suivait pas l'option de cette zone trente dans ce projet.

Mme Claire-Lise Gudet, au nom de Montreux Libre, dépose un amendement stipulant que la rénovation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont, incluront le passage à 30 km/h. En effet, une zone trente pour l'entier de ces avenues est hautement souhaitable. Elle s'inscrirait dans une politique générale de modération du trafic que la population souhaite de plus en plus. Elle marquerait clairement l'entrée dans un Centre ville toujours plus grand au vu de la densité de plus en plus élevée de la population que le nouveau PGA va encore permettre.

Mais surtout, il faut relever que le tronçon concerné relie des institutions et lieux particulièrement sensibles en matière de bruit et de sécurité routière.

En effet, sur l'avenue Rambert se trouvent les chemins aboutissant au Collège Rambert, la passerelle desservant l'EMS, l'entrée pour les convois funèbres amenant à la chapelle mortuaire, le sentier débouchant de la Pouponnière. En plus, cette avenue longe le cimetière, lieu de recueillement.

Plus loin, sur l'avenue se trouve la résidence de Belmont pour les personnes âgées et l'entrée des urgences de l'Hôpital. Tout au long des ces avenues, débouchent des sorties de villas.

Si surgissait un problème à la route du Lac, il ne resterait que cet axe pour le bas de la commune mais la fluidité du trafic ne serait nullement mise en cause par une vitesse régulière à 30 km/h, bien au contraire. Ce qui cause les embouteillages, ce sont les vitesses en accordéon.

Dans tous les cas, le délestage du trafic de la route du Lac ne se produira que très rarement. Pensons donc à la qualité de vie des nombreux habitants de cette zone. Le 30 km/h est une bonne solution et sa mise en place n'engendrera pratiquement aucun frais supplémentaire.

Le crédit proposé au vote pourra donc certainement absorber cette disposition supplémentaire. L'amendement proposé est le suivant:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la requalification de l'espace public, incluant le passage en zone 30 km/h, la mise en séparatif du réseau de l'évacuation des eaux et le renouvellement de l'arborisation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont à Clarens / Montreux;

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Yanick Hess se demande si une zone trente doit comporter des obstacles urbains. En mettant cette route en telle zone, il craint que l'on charge les autres accès soit Colondalles et Grand'Rue par un plus fort trafic. Il remercie la Municipalité pour sa réponse par rapport aux obstacles urbains.

M. Caleb Walther se trouve embarrassé car en commission personne n'a suivi cette proposition de zone trente. Pourquoi c'est amendement vient-il maintenant? Il se dit surpris par l'attitude de Montreux Libre.

M. Christian Bécherraz demande au Conseil de refuser cet amendement. Il est dit dans le rapport qu'il n'y aurait aucun problème pour venir en zone trente plus tard. On pourra y revenir ultérieurement et il ne s'agit pas de retarder ces travaux.

M. Patrick Aubort a un peu peur que, si cet amendement est accepté, il y ait une perte de hiérarchisation des axes routiers. Il faut garder ces zones trente pour les zones villa-gétoises. Il refusera donc cet amendement.

M. Emmanuel Gétaz appuie la demande de M. Hess.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, rappelle que le problème du réaménagement de ces avenues a été étudié de manière à recueillir un consensus. C'est-à-dire tranquilliser le passage des véhicules, améliorer l'aspect des infrastructures souterraines qui doivent absolument être renouvelées. En ce qui concerne les

mesures qui vont être mises en place au niveau de l'infrastructure supérieure, si les mesures de maintenir une bonne fluidité de la vitesse et du trafic n'étaient pas respectées et qu'une motion demandait la mise en place d'une zone trente, les infrastructures nécessaires seraient alors de faible importance car tout est fait et conçu de manière adaptable le cas échéant.

M. Neukomm rappelle tout de même qu'un axe de 800 mètres de long n'est pas homogène au sens même d'une mise en place de zone trente et il a de forts doutes quant à l'avalisation du Canton.

La Municipalité invite le Conseil à refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement.

M. le Président soumet l'amendement de Mme Gudet au vote.

Cet amendement est refusé à une large majorité.

La discussion générale se poursuit.

M. Lionel Winkler s'est abstenu. Son problème doit venir du fait qu'il n'arrive pas à se focaliser uniquement sur cette portion de route mais qu'il reste sur une vue plus globale de nos axes de circulation à Montreux.

Si une chanson nous demande ce qu'il reste de nos amours, il s'est demandé ce qu'il restait de nos axes de circulation. Montreux avec sa voisine Veytaux est topographiquement un goulet entre le Lavaux et le Chablais. Pourtant, ni le Conseil, ni la Municipalité ne pourront renverser la vapeur et force est de constater la constante évolution du parc automobile dans le sens large du terme.

Certes et avec raison, nous voulons protéger un maximum d'espace convivial entre les véhicules à moteurs et les piétons en instaurant un peu partout des zones 30 km/h. Pour se faire nous mettons un maximum d'embûches sur la route afin de réduire vitesse et circulation.

Cependant, à force de réduire au strict minimum les voies circulables on en vient à congestionner nos routes et à rendre bien des utilisateurs de tous bords bien irritables.

M. Winkler n'est pas contre les zones 30 km/h mais il est convaincu qu'il ne faut pas en mettre partout ni n'importe comment du point de vue des aménagements urbains. On doit par contre avoir une vision beaucoup plus globale sur la fluidité du trafic sur nos routes et qui dit fluidité ne dit pas vitesse!

Nous sommes tous des écologistes aujourd'hui car nous avons compris qu'il ne faut pas abuser de ce que la nature nous offre. Cette vision n'est plus l'apa-

nage que d'un seul parti politique mais c'est l'affaire de tous.

C'est la raison pour laquelle on parle de développement durable où l'écologie, le social et l'économie doivent trouver des solutions pragmatiques parce qu'il ne faut pas se leurrer, inexorablement notre population augmente.

Qui dit augmentation de la population dit augmentation des déplacements, augmentation de besoins de consommation, augmentation du volume d'habitation. Pour faire vivre sainement tout cela, il faut des voies de circulation, des artères. A Montreux, nous nous devons d'avoir une vision globale des voies de circulation et admettre qu'il n'y a pas grand-chose comme voie de transit au travers de toutes les zones trente que nous souhaitons mettre en place. Aujourd'hui, par souci d'écologie, nous prôtons les transports publics. Oui, mais nous établissons une infrastructure routière de plus en plus étroite. Il faudrait savoir? car plus il y aura de passagers, plus il y aura de bus et plus ils seront gros.

Aujourd'hui, nous prôtons avec raisons de faire nos achats dans les commerces de notre ville. Mais là aussi il faut être cohérent: plus la population fera ses achats dans nos commerces, plus il sera nécessaire de livrer de la marchandise par camion.

Dans l'état actuel des choses, M. Winkler voit surtout une incohérence qu'ont certains d'entre-nous qui ont la volonté de tout faire pour se déplacer de manière la moins polluante possible et de tout faire pour ne pas mettre les infrastructures en place pour y arriver. On nous demande des lignes de bus supplémentaires mais pour les faire circuler et garder un horaire, il faut des routes fluides.

Force est de constater qu'actuellement sur Montreux nous n'avons plus que deux axes de transit qui permettent de désengorger notre ville en cas de forte affluence: la Grand-Rue et l'Avenue Rambert - Belmont.

En effet, une fois de plus il n'y a pas de vision plus globale du déplacement en transit de notre ville ailleurs que par le centre où nous souhaitons des zones trente. Pourquoi ne pas avoir profité dans la planification de ces travaux, de dépoussiérer un vieux projet dit «Axe Nord»? Eh bien non, au contraire, aujourd'hui on nous propose un projet qui avec les aménagements prévus peut potentiellement être mis en zone trente, un projet soi-disant consensuel.

M. Winkler n'est pas d'accord. Justement pas sur un axe qui doit, à moyen terme, devenir un axe de transit fluide. Il y aura déjà assez de problèmes d'engorgement en ville comme ça. On doit avoir une vision sur cet axe pour 10 ou 15 ans, c'est primordial aujourd'hui.

Clin aux commerçants de



MULLER
OPTIQUE • VERRES DE CONTACT
EXAMEN DE LA VUE
Grand-Rue 2 - Montreux
Tél. 021.963.38.23
Rainer Bätz - Opticien Diplômé

Découvrez nos offres sur
www.mulleroptique.ch

BEST WESTERN



**terrasse protégée
au bord du lac**

*

chaque jour de savoureuses suggestions :

**asperges, fraises, melons,
spécialités de saison,
assiettes du marché,
végétarienne & pasta.**

*

cocktails, apéritifs, banquets, repas de mariages,
nous avons la solution pour vous !
NOUVEAU

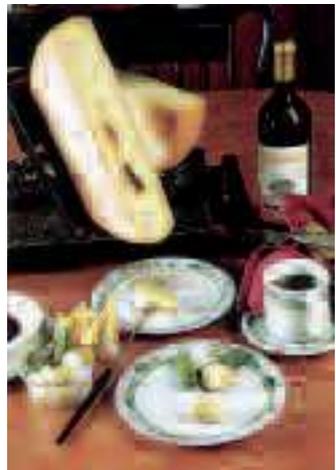
**bar-lounge Lake-Shore & Restaurant Bel-Horizon
avec terrasse privative sur le lac**

*

**Renseignements et réservations
au 021/ 966 22 30**



RESTAURANT



**FONDUES
CHARBONNADE
SPÉCIALITÉS
VAUDOISES
TERRASSE
PANORAMIQUE**

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 19 02 - Fax 021 963 19 03
www.paradise-montreux.ch

OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00



Centre Administratif et Culturel

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un bar club discothèque, une boutique de prêt à porter, une auto moto école ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

de la Grand'Rue

La
Rouvenaz



Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La Vinoteca



Wine Bar in Montreux

La Terrasse



La Terrasse
Lake View in Montreux

L'Avenir



Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
www.restaurantavenir.ch



Découvrez notre nouvelle cuisine ouverte !

Grand rue 100
1820 Montreux
Tel 021 962 12 10



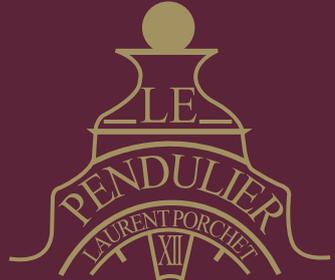


L'EXOTIQUE
LA BOUTIQUE À RÊVES

Livraison dans le monde entier

info@artgiftgallery.com
www.artgiftgallery.com

Grand Rue 16 - 1820 MONTREUX
Tél. +41 21 963 43 10 - Fax +41 21 963 43 08



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux
021 963 59 47

Avenue du Casino



Hotel Helvetie

De lundi à vendredi: Plat du jour à Fr. 19
Le restaurant se trouve au 1^{er} étage de l'hôtel – Fermé le dimanche

A votre disposition sur demande

Pavillon d'époque sur les toits de l'hôtel pour repas privés jusqu'à 12 personnes
Salon-bibliothèque pour le thé l'après-midi
Salles pour séminaires, réceptions et banquets

Avenue du Casino 32 – 1820 Montreux – Tél. 021 966 77 77 – www.helvetie.ch

Spécialité

*Filet de bœuf, sauce aux morilles
Vins de la région à prix doux*

On nous propose donc une route à 5 m. 60 dont le but est de modérer le trafic. M. Winkler n'est pas du tout convaincu car à 4 m. 50 par exemple ou à 5 m. 60, celui qui voudra dépasser les 50 km/h autorisés ou même les 30, il le fera. Seuls des radars aideront à parvenir au but recherché.

M. Winkler cite ensuite pour l'exemple de l'avenue de Provence à Lausanne: double piste, 50 km/h, zone d'habitation et radar, soit pas d'accidents majeurs et fluidité garantie.

M. Winkler ne parle pas de double piste sur l'avenue Belmont, par contre, 5 m. 60 posent un problème pour les gros véhicules dont nous parlons tout à l'heure. En effet, cette distance ne permet juste pas de se croiser entre les véhicules lourds sans se toucher les rétroviseurs ou sans dévier sur une place parc ou le trottoir en amont. La société VMCV avait d'ailleurs fait opposition quant à la largeur de la route. Cette opposition a été retirée par les VMCV suite à la proposition de la Municipalité d'abaisser la hauteur du trottoir amont afin qu'il devienne franchissable pour les bus et les camions. Cette solution est-elle acceptable pour la sécurité des piétons? Par contre, du côté aval, il y a un trottoir qui fait quasiment la largeur d'une piste de bus!

M. Winkler comprendrait par contre que les cyclistes n'osant plus rouler sur une route pas assez large et sans piste cyclable circuleront sur le trottoir aval.

M. Winkler ne sera convaincu par ce projet que s'il s'approche d'un axe de transit véritable pour la traversée de Montreux: utile, sûr et convivial au niveau de la fluidité et pour tout utilisateur qu'il soit en bus, en camion, en voiture, en vélo ou à pied.

C'est pour cela que cette route doit être d'une largeur de 6 m. afin de garantir une circulation fluide et qu'elle puisse être raccordée à un futur projet de route de transit pour la traversée de Montreux.

Les 40 cm à prendre sur le trottoir aval ne soustrairont en rien l'espace convivial dévolu aux piétons de ce trottoir. Ils suggéreront par contre aux deux-roues de rester sur la route en toute sécurité, ils éviteront aux véhicules lourds d'empiéter sur le trottoir amont lors des inévitables croisements

et de plus ils sécuriseront les automobilistes parkés sur le côté amont de la route.

M. Winkler dépose l'amendement suivant:

5bis: de garantir une largeur continue de 6 mètres de la chaussée;

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Christian Bécherraz invite le Conseil à refuser cet amendement car il y a déjà eu polémique dans la commission et cette dernière est arrivée à un consensus soit de faire ce projet comme prévu.

M. Patrick Aubort explique que ce préavis lui pose un problème au niveau de la largeur de la route de 5.60 mètres. Sachant que la plupart des véhicules lourds ont une largeur 2.50 mètres et en y rajoutant la dimension des rétroviseurs, on s'aperçoit que cela devient difficile pour eux de se croiser sur cet axe à vocation de desserte. D'ailleurs, l'opposition formulée par les VMCV prouve que les professionnels de la route en sont conscients.

La solution proposée d'empiéter sur le trottoir amont est dangereuse et donne un mauvais signal non seulement vis-à-vis des habitants mais surtout vis-à-vis des enfants à qui l'on enseigne le comportement adéquat à adopter le long des routes. Le trottoir a pour vocation de protéger les piétons. Dans ce projet, les concepteurs rétrocèdent 1.40 mètre de largeur de route à la mobilité douce, mais mettent en danger ceux qui la pratiquent.

D'autre part, je vous signale que selon les normes qui régissent les places de parking et leurs accès, les stationnements latéraux tels que ceux proposés nécessitent au maximum 3.00 mètres pour pouvoir manœuvrer. On s'aperçoit là aussi que les véhicules désirant se parker devront empiéter sur les deux voies de circulation, occasionnant de forts ralentissements dans les deux sens.

«Modérer le trafic» ne veut pas dire «stopper le trafic à tout bout de champ». D'après les renseignements pris auprès des professionnels de la route et si l'on pondère fluidité et sécurité, la largeur minimale acceptable pour un tronçon tel que celui-ci doit être de 6 mètres.

Actuellement, la largeur est au minimum de 7 mètres, voire de plus selon les emplacements. En ne redonnant que 1 mètre au lieu de 1.40 à la mobilité douce, ce compromis tout helvétique permettrait de faire cohabiter harmonieusement tous les usagers de ce tronçon.

Finalement, êtes-vous vraiment certains de vouloir sacrifier l'intégrité corporelle, voire la

vie des habitants et des usagers pour 40 cm? Au nom de quel principe? Pour M. Aubort, c'est exclu.

M. Christian Matthey rappelle que cet axe est prioritaire pour les pompiers et les ambulances.

M. Olivier Blanc constate qu'il y a des partisans pour les 6 mètres pour qu'on roule plus vite mais dans ce cas, une piste cyclable est nécessaire. Il dépose donc le sous-amendement suivant demandant 6 mètres avec piste cyclable à la montée...

M. Olivier Mark trouve cet amendement excellent, en tant que cycliste PLR. Il ne pourra donc le soutenir.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président met en concurrence l'amendement de M. Winkler et celui de M. Blanc.

C'est l'amendement de M. Olivier Blanc qui recueille le plus de suffrages.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, précise que l'éventualité d'une piste cyclable a bien sûr été évoquée lors de la conception du projet. Mais il est évident que la mixité du trafic dans un principe de modération est de faire cohabiter cyclistes et véhicules de tous genres. La piste cyclable n'entre pas dans le but recherché. Dès lors, M. Neukomm invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. Olivier Blanc préfère le projet de base. Il a simplement déposé ce sous-amendement car c'était mieux 6 mètres avec une piste cyclable que 6 mètres sans. Il ne soutiendra donc pas l'amendement.

M. Olivier Mark invite l'assemblée à soutenir cet amendement.

Le Conseil rejette ensuite l'amendement à une faible majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Christian Bécherraz, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la requalification de l'espace public, la mise en séparatif du réseau de l'évacuation des eaux et le renouvellement de l'arborisation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont à Clarens / Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'383'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir;



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
 4. d'amortir le montant de Fr. 1'110'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision «fond des égouts» compte No 9280.004;
 5. d'amortir le solde de l'investissement de Fr. 3'273'000.— par les comptes de fonctionnement, sur une période de 30 ans au maximum;
 6. d'adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées durant l'enquête publique et de lever ces dernières;
 7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.
- 8.8. chargée d'étudier le préavis déposé par la VOIE DE L'URGENGE au sens de l'art. 80 RCCom sur la constitution d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle No 7538, à la Foge, en faveur de la société Giovanna Holding SA pour la construction d'ateliers d'exploitation (36/2009) (rapp.: M. Christophe Privet)**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christophe Privet, président de la commission, précise que la commission a invité les représentants de Giovanna par courtoisie et pour mieux comprendre leurs préoccupations. La commission a été, dans sa grande majorité, fort surprise de voir les représentants de Giovanna se mettre à

négoier le prix du mètre carré durant cette séance.

A titre personnel, M. Privet considère cette attitude comme déplacée et la déplore d'autant plus que ceci avait déjà été convenu entre la Municipalité et le Conseil d'administration de Giovanna.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat décline ses intérêts: il siège au Conseil d'administration des Blanchisseries générales qui sont l'entreprise voisine du terrain dont il est question.

Il souhaite souligner ici l'immense intérêt et la très grande importance de favoriser le maintien de cette entreprise à Montreux avec ses quelques 80 emplois et son lien historique avec l'évolution de notre commune. Il salue à cet égard l'engagement de la Municipalité sur ce dossier.

Il note encore que depuis longtemps, ce terrain ne nous rapporte strictement rien. Moduler le prix du droit de superficie ne provoque en tout cas aucune perte au niveau du budget communal.

M. Rochat aimerait aussi relever combien la question d'une redevance du droit de superficie est, du point de vue de la négociation et de la discussion, relativement secondaire. Toute la question n'est pas la location ou le montant qui serait versé annuellement mais bien la valeur du terrain qu'elle sous entend. C'est extrêmement important quand on sait que ces calculs sont faits à hauteur environ de 5% selon l'usage ce qui décline une valeur de terrain de l'ordre de 80, 120 ou 160.—

le m2 selon les droits de superficie évoqués.

Si à terme, lorsque l'on analyse cette question, comme évoqué dans la réponse à l'une des interpellations (janvier 97) de M. Rochat sur ce sujet, la valeur du terrain prend alors une valeur toute particulière. Il l'a rappelé en commission et souhaité un amendement qui donne la possibilité d'acquérir ce terrain. Cela n'a pas été jugé opportun donc M. Rochat reviendra en temps et lieux avec une motion à ce sujet.

Enfin, il relève combien ce dossier était extrêmement chaud. Il est tout à fait compréhensible que des accords aient peut-être été donnés un peu vite sans avoir tous les éléments mais avec l'espoir qu'entre gens intelligents tout peut être toujours discuté dans l'intérêt des deux parties.

Dans ce sens, M. Rochat espère qu'un amendement comme celui évoqué en commission pourra être déposé et il attend avec impatience la teneur de la discussion qui s'ensuivra. Pour le reste, il soutient les conclusions du préavis.

En parcourant le rapport de la commission, M. Olivier Mark s'est rendu compte que les conditions que nous offrons à l'entreprise Giovanna concernant le droit de superficie ne sont pas spécialement avantageuses, en comparaison avec certaines alternatives dans la région romande.

Et M. Mark est d'avis que Montreux devrait offrir les meilleures conditions possibles aux PME intéressées à s'implanter ici, ou a fortiori, à rester ici.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux
info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93



*Passionément
à Deux*

**MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU**

*Le Rêve commence déjà
en déposant votre
Liste de Mariage
chez Touzeau*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

*VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS*



FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

Avant de continuer, M. Mark aimerait être clair quant à ses motivations: il ne vient pas défendre aveuglément les intérêts privés d'un patron qu'il ne connaît d'ailleurs pas spécialement, ni lutter pour un précepte doctrinaire.

M. Mark a travaillé pendant plus de dix ans dans le voisinage de l'usine Giovanna à Clarens. Toute la journée, on entendait meuler, visser, polir, couper, crier... Oui, on travaille chez Giovanna. Une PME, c'est un patron, parfois des actionnaires, mais aussi des employés. Beaucoup d'employés en l'occurrence à l'échelle montreuusienne.

Ceux qui travaillent chez Giovanna, comme d'ailleurs dans les trop rares autres usines encore domiciliées sur la commune, ne ressemblent pas vraiment à ceux qui sont employés dans les sièges des grands groupes multinationaux. Ils ont suivi des parcours professionnels souvent jalonnés de difficultés économiques. Ils ont choisi un métier et ils l'aiment. Ils sont moins mobiles que d'autres. Ils sont donc plus dépendants de leur employeur, de sa stratégie et de ses possibilités de lutter sur le marché, devenu global.

Ces employeurs – et là cette notion prend toute sa dimension – doivent pouvoir bénéficier de conditions optimales à tous les niveaux pour pouvoir faire face à la concurrence. Car dans le domaine industriel, il y aura toujours quelqu'un, ici ou là au niveau international, qui viendra vous challenger, avec d'importants avantages économiques dans tel ou tel autre domaine...

Oui, chers collègues, avec l'implantation de Giovanna à la Foge, c'est principalement d'emploi dont nous parlons ce soir. Ce thème nous est cher, qu'on soit de droite ou de gauche. Que pouvons-nous entreprendre, en tant qu'édiles communaux, pour offrir des places de travail dans la région? Que pouvons-nous mettre en œuvre pour vraiment et concrètement promouvoir l'emploi et sa diversité?

Ce soir, nous avons une opportunité concrète de soutenir les activités d'un employeur, et par ce biais une possibilité de soutenir ceux qui travaillent à Montreux. Offrons à l'entreprise Giovanna, mais aussi à ses collaborateurs, les meilleures perspectives possibles.

Dans ce but, M. Mark propose de réduire la rente annuelle du droit de superficie de Fr. 8.— à Fr. 6.— par m². Cela n'en coûtera pas beaucoup plus de Fr. 10'000.— annuellement à la Commune. N'en a-t-on pas les moyens?

Ce soir, nous donnons notre aval pour des crédits qui se chiffrent en millions de francs pour acquérir des terrains, pour la culture, pour entretenir nos routes... pensons aussi à nos entreprises, à nos concitoyens qui y travaillent, et offrons-leur des conditions vraiment avantageuses, dans un esprit équitable et coopérant.

L'amendement est donc clair: modifier le chiffre 1b des conclusions, et réduire le montant annuel de la rente de fr. 8.— à Fr. 6.— par m².

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Olivier Gfeller rejoint M. Rochat sur un point: lorsqu'une solution a été négociée, il est difficile de revenir en arrière et de présenter autre chose. Il félicite ensuite la Municipalité d'avoir trouvé cette solution. Par cet amendement on veut un peu détourner l'attention du fait que c'est elle qui a œuvré pour que l'on maintienne une certaine diversité économique dans notre commune.

Concernant l'amendement, cette manœuvre visant de tirer la couverture à soi, ne plaît pas à M. Gfeller. Il invite l'assemblée à le rejeter et à voter ce préavis avec enthousiasme.

M. Alexandre Staeger se sent mal à l'aise suite à cet amendement. Les privilèges que souhaite accorder M. Mark par rapport aux conditions qui sont déjà avantageuses risquent de faire des envieux parmi les autres superficiaires qui sont soumis aux mêmes traitements. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement et à accepter le préavis tel que présenté.

M. Caleb Walther combat également cet amendement. Il précise que lorsque l'on minimise une somme il faut le faire des deux côtés. D'autre part, il rappelle que ce prix de fr. 8.— ce n'est pas la Commune qui l'a proposé mais bien Giovanna. Il serait dangereux de revenir sur ce contrat qui a été négocié et accepté par les deux parties.

M. Daniel Manzini revient sur le premier argument de M. Rochat par rapport au prix

des Fr. 160.— aux 120 m². Il faut comparer ce qui est comparable. Un terrain à Semsales ou à Montreux c'est quelque peu différent. On ne peut être qu'agacé par un tel amateurisme et M. Manzini est déçu qu'un Conseil d'administration demande au p'tit copain du copain de venir déposer un tel amendement

M. Pierre Rochat ne peut laisser passer de tels propos. Ce n'est pas avec des mots ou des grandes théories que l'on va implanter des entreprises. Il s'agit de créer des conditions cadres. Si M. Rochat insiste sur les questions de droit de superficie c'est bien parce qu'ensuite il y a la référence à la valeur du terrain.

M. Olivier Mark n'accepte pas non plus l'intervention de M. Manzini. M. Mark a émis quelques considérations de son propre chef. Il se dit déçu et fâché d'avoir entendu de tels propos.

M. Christophe Privet apporte un complément d'information suite à l'intervention de M. Rochat au sujet de la planification sur ce terrain. Il a été dit en commission par les Municipaux qu'ils n'avaient fait aucune publicité pour proposer ce terrain car il avait été, dans un premier temps, réservé dans le cadre d'un éventuel projet de déchetterie.

M. Olivier Gfeller souligne qu'il n'est pas de bon ton que chaque fois que la Municipalité négocie, le Conseil va la retoquer. C'est bien de faire confiance aux différents négociateurs.

M. Pierre Salvi, Syndic, explique que cette parcelle est restée si longtemps à disposition car la Municipalité n'a pas voulu la galvauder. Elle tenait à favoriser l'implantation d'une entreprise à haute valeur ajoutée. Cette parcelle est la dernière de cette importance en mains communales.

M. le Syndic est très heureux que notre commune puisse offrir une parcelle à une entreprise séculaire lui permettant de se développer dans l'avenir.

Cette parcelle est à proximité de l'autoroute, elle est très intéressante car elle verra certainement s'y implanter un parking d'échange, elle est desservie par tous les fluides, les énergies et même les fibres optiques.

Les conditions ont été considérées comme favorables par le Conseil d'administration. Le contexte n'était pas tendu dans le cadre des négociations.

M. le Syndic remercie M. Rochat d'avoir relevé le bon travail de la Municipalité.

D'autre part, ces Fr. 2.— le m² représentent annuellement moins que le prix du salaire d'un apprenti de première année. Il serait donc temps de cesser ces discussions sur des centimes et trancher sur le fond.



Retour d'hôpital, problème de santé.....
Repas chaud à domicile
 7 jours sur 7 — Territet—Veytaux **Fr. 17.50**
 un simple coup de fil: 021 962 44 82
 www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch
 EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1620 Territet

Georges Dufresne reprend les cuisines du Royal Plaza

«En proposant une carte un peu dépouillée, mon but est de faire évoluer les plats en travaillant des produits nobles que je ferai varier en fonction des saisons et des envies de la clientèle» confiait Georges Dufresne le nouveau directeur des cuisines du Royal Plaza à Montreux. Le fils de Francis Dufresne, bailli régional de la Chaîne des Rôtisseurs pour le canton de Vaud, est tombé dans la cuisine alors qu'il était enfant. Après un apprentissage de sommelier au Mirador, il entre au Royal Plaza à 19 ans où il recommence un apprentissage de cuisinier qu'il terminera à l'Auberge de Lavaux. Après l'obtention de son CFC, il découvre le marketing et devient conseiller en technique culinaire.

Aujourd'hui, il compte organiser les cuisines du grand hôtel

montreusien afin d'optimiser leur rendement, mais avant tout mettre en valeur les produits de premier choix qu'il sait choisir. A découvrir la carte et les spécialités du Café Bellagio.



Georges Dufresne, un organisateur gastronome.

Panino Dessert ou les saveurs authentiques naturelles

Nino Ardilio a voulu remettre à l'honneur la cuisson du pain au feu de bois ainsi que la fermentation de la pâte naturelle avec des levains et sans adjuvants artificiels. Ce boulanger convaincu utilise également des produits de la région pour retrouver des saveurs authentiques naturelles.

Une méthode appréciée par les amateurs de bonnes choses car installé depuis un an à Vevey, Panino Dessert est également présent à Montreux et à La Tour-de-Peilz. L'entreprise compte aujourd'hui 11 employés au laboratoire et 17 à la vente et propose ses ser-

vices de boulangerie-pâtisserie, tea-room ou traiteur.



Nino Ardilio devant son four à pain chauffé au bois.

Panino Dessert,
av. Général-Guisan 41,
1800 Vevey. Tél. 021 922 44 77.
www.panino-dessert.ch

UNE GALERIE D'ART À L'HÔTEL HELVÉTIQUE DE MONTREUX

Une nouvelle galerie d'art s'est installée dans les murs de l'Hôtel Helvétie à Montreux. J5 Art Gallery se trouve au 1^{er} étage de l'établissement et accueille les visiteurs tous les jours. Son but est de faire découvrir à un large public des artistes ayant des liens avec la région et de permettre aux amateurs d'art d'apprécier des artistes contemporains dans le cadre romantique d'un hôtel Belle-Epoque. Une façon de perpétuer une tradition, puisque l'hôtel avait acquis de nombreuses toiles originales au début du 20^e siècle, des toiles qui sont toujours accro-

chées dans ses chambres aujourd'hui.

Les expositions:
Peter Rage et
Von Raphael
jusqu'au 30 avril.
Christine Collet
du 4 au 30 mai.

Hôtel Helvétie, avenue du Casino 32, 1820 Montreux.
Tél. 021 966 77 77.
www.helvetie.ch

L'artiste Peter Rage et Von Raphael dans la galerie.





Institut Cybele

Beauté et Bien-être

Soins du visage: Vita Skin, ultrasons
Soins du corps: Lomi Lomi, Ballnais
Épilations cire orientale - Manucure Brésilienne

Rue du Grammont 5 - 1815 Clarens - Tél. 021 964 31 70
Natal 078 697 38 88 - info@institutcybele.ch - www.institutcybele.ch



AEBI FLEURS SA

CLARENS

Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45
E-mail: aebi_fleurs@bluewin.ch

Dernier point, le prix de vente le moment venu, ne prendra pas en compte seulement la valeur de la mise à disposition pour le droit de superficie, mais aussi la valeur du marché et celle de l'entreprise par rapport aux apports qu'elle représente pour la Commune.

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement.

L'amendement de M. Olivier Mark est refusé par une courte majorité.

La discussion reprend.

M. Michel Bongard relève deux problèmes posés par ce préavis. Le premier est celui des circulations. Comment gérer le trafic automobile pour ces 150 places de travail?

Deuxièmement en regardant le plan de situation, annexé au préavis, on constate que le périmètre d'implantation des constructions est proche de la Baye de Clarens. Trop proche même. Cette rivière présente un danger avéré en cas de crue. Notre conseil a d'ailleurs bien conscience et connaissance de ces risques puisqu'il a accepté, lors de la séance de décembre 2009, un préavis visant à sécuriser cette rivière. Plusieurs millions devront être investis avec de l'argent public. La commission chargée d'étudier le préavis avait relevé que des erreurs d'urbanisation avaient été commises puisque des constructions, trop proches du cours d'eau, empêchent de laisser un espace suffisant pour l'écoulement des eaux en cas de crue.

Il s'agit donc aujourd'hui d'être prudent en ne plaçant pas des constructions dans un espace qui doit être réservé aux crues de la Baye de Clarens.

M. Bongard espère vivement que la Municipalité revoie ce plan et qu'elle tienne mieux compte de la nécessité de laisser un large espace à la Baye de Montreux car tout indique que les crues à venir seront de plus en plus violentes.

La parole n'est plus demandée.

M. Christophe Privet, président de la commission donne lecture de conclusions.

après délibération, le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention:

1. d'autoriser la Municipalité à constituer un droit de superficie sur une fraction de la parcelle No 7538, à la Foge, en faveur de Giovanna Holding SA, pour la construction de ses ateliers d'exploitation, déposé par la VOIE DE L'URGENGE au sens de l'art. 80 RCCom;

a) droit de superficie d'une surface de 5'796 m2 environ sur la parcelle No 7538 et d'une durée de 70 ans;

b) droit de superficie accordé contre versement d'une rente annuelle de CHF 8.00 par m2; cette redevance sera adaptée, tous les 5 ans, selon l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC); l'indice de référence sera celui de 2009;

2. de réserver gratuitement une possibilité d'extension d'une surface de 3'190 m2 au profit de Giovanna Holding SA jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard; cette mise à disposition aura lieu aux mêmes conditions que le droit de superficie mentionnée sous chiffre 1;

3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions, notamment à constituer toutes servitudes en rapport avec cette affaire.

9. Préavis de la Municipalité:

9.1. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 735'000.00 pour couvrir les frais liés à la démolition et à la

reconstruction du trottoir en estacade, situé à proximité du carrefour avec les avenues du Doyen-Bridel et du Midi (01/2010) (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 1^{er} février 2010 à 18 h. 00).

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Patrick Aubort;

Membres: Mmes Claire-Lise Gudet, MM. Christian Bécherraz, Franco Meichtry, Anthony Huys, Ahmad Jahanghiri, Yves-Laurent Kundert, Rolf Gosewinkel, Bernard Gret.

10. Développement de la motion et des postulats suivants:

10.1. motion de M. Ludwig Lemmenmeier «Violences/vandalisme & dealing à Montreux»

M. Lemmenmeier a retiré sa motion.

10.2. postulat de Mme Jacqueline Pellet «Pour une politique volontariste de



PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques. Scène équipée, loges, etc...

Renseignements: Bureau Ducl Régéné 29, Rue de Bourg - 1003 Lausanne
Tel. 021 320 73 56 - Fax 021 320 90 96 - www.alcazar-montreux.ch

l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune»;

Mme Jacqueline Pellet donne lecture de son postulat:

«Au cours des dernières décennies, la structure de la famille a subi une profonde mutation.

De plus en plus fréquemment, les deux parents mènent une activité professionnelle. En outre, le nombre de famille mono-parentales va croissant:

- 14 406 en 1995 dans le canton de Vaud
- 16 231 en 2000

Plus de 20 000 selon les perspectives démographiques cantonales pour 2015.

La taille des familles a diminué et les modes de vie actuels ne permettent souvent plus de faire appel à la famille élargie pour la garde des enfants, notamment en raison de l'éloignement géographique lié à une plus grande mobilité des personnes.

Dans ce contexte, l'existence de structures d'accueil collectif de jour ou d'accueil familial de jour pour la petite enfance revêt une importance croissante.

Il s'agit non seulement d'assurer la garde des enfants mais aussi, en complémentarité avec la famille, leur bonne intégration dans la société. En effet, ces structures constituent un lieu où les enfants rencontrent leurs pairs. Elles contribuent ainsi au développement de leur socialisation. Elles peuvent également favoriser l'intégration sociale des familles migrantes.

Le développement des places d'accueil relève de compétences cantonales et communales. La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants du 4 octobre 2002 et l'arrêté fédéral concernant les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants du 30 septembre 2002 soutiennent la création de nouvelles places d'accueil.

Dans le canton de Vaud, la Constitution cantonale exige, à son article 63, al.2 l'organisation par l'Etat et les communes, en collaboration avec les partenaires privés, d'un accueil préscolaire et parascolaire des enfants.

La loi sur l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans (LAJE), adoptée par le Grand Conseil le 20 juin 2006, vise à assurer suffisamment de places accessibles financièrement pour tous, à garantir la qualité de cet accueil et à prévoir son financement en s'appuyant sur une Fondation de droit public dont les ressources sont assurées conjointement par l'Etat, l'économie (les employeurs) et les communes.

Le 27 septembre 2009, le peuple vaudois a accepté l'initiative constitutionnelle parlementaire «Pour une école à journée continue».

Un nouvel article relatif à l'accueil parascolaire des écoliers sera ajouté à la Constitution cantonale (art. 63 a).

Plus précisément, il s'agit de favoriser le développement de l'accueil parascolaire en proposant d'étendre le champ de la prise en charge à l'entier de la scolarité obligatoire –et non plus seulement jusqu'à 12 ans- et d'obliger les communes à mettre en place un dispositif d'accueil

Ceci poursuit la politique initiée par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et correspond aussi aux objectifs de l'accord inter-cantonal HarmoS (auquel le canton a adhéré en avril 2008) qui prévoit qu'une offre appropriée de prise en charge des élèves doit être proposée en dehors du temps d'enseignement.

Pour une commune comme Montreux, cela signifie qu'une offre doit être mise en place sur tout son territoire, partout où cela s'avère nécessaire, notamment en raison de la localisation des lieux scolaires.

Ce postulat demande que la commune établisse un rapport complet de la situation de l'accueil parascolaire sur son territoire (état des lieux et perspectives) avec une focalisation particulière sur l'offre d'accueil dans les hauts de la commune (la situation de Chernex, par exemple).

Il demande également que soit décrit le processus détaillé de liaison avec les parents d'élèves pour établir l'évaluation des besoins de garde.

Il souhaite aussi que soient identifiés et listés les lieux possibles d'accueil (avec ou sans transformations nécessaires) et les contraintes qui s'y rattachent.

Ce postulat a aussi pour objectif d'obtenir visibilité et clarification de la politique de la Municipalité en matière d'accueil parascolaire, dans le cadre précis de ses obligations légales.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10.3. postulat de Mme Claire-Lise Gudet «Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile»

Mme Claire-Lise Gudet donne lecture de son postulat:

«La téléphonie mobile est aujourd'hui un instrument de communication essentiel pour la plupart d'entre-nous.

Loin de moi l'idée de vouloir, par ce postulat, faire revenir la région de Montreux à l'âge de pierre en interdisant la construction d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire.

Une telle tentative serait de toute manière vouée à l'échec car le droit supérieur ne l'autorise pas.

Cependant, force est de constater que depuis plusieurs années notre Municipalité n'hésite pas, dans certains cas, à se battre en justice contre certaines demandes d'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire communal.

Malheureusement, malgré la bonne volonté de notre Municipalité et ce, malgré les déclarations de M. le Syndic du mois de novembre dans le Régional: «*Dans ce genre de cas, nous perdons neuf fois sur dix.*»

Partie de ce constat et suite au courrier envoyé à notre Conseil par les habitants situés à la hauteur des arrêts de bus de St-Georges à la rue du Lac, il y a un souci de cohérence dans la politique municipale.

En effet, dans plusieurs cas, le long du territoire communal, il s'avère que les VMCV proposent et louent à la Société de télécommunications Sunrise les mâts soutenant les lignes électriques mis à leur disposition par la collectivité publique, afin de permettre aux opérateurs d'ériger des antennes de téléphonie mobile.

Selon les renseignements fournis par les différents dicastères, il faut savoir que les mâts font, selon toute vraisemblance, l'objet lors de leur présence sur le territoire public, de conventions.

D'un côté une Municipalité qui se bat contre l'édification de trop nombreuses antennes et cherche à préserver la santé de nos concitoyens et d'un autre une société de transports publics dont nous sommes actionnaires et accessoirement la crousille, qui arrondit ses fins de mois en proposant leur infrastructure établie par le domaine public.

Le but de mon postulat est de faire en sorte que cette contradiction ne soit plus possible dans le futur.

Au vu du flou le plus total qui règne actuellement sur la nocivité éventuelle de telles antennes, je demande à ce que sur le domaine public de Montreux, de tels contrats ne puissent plus être négociés, que ce soit par la Municipalité ou par une société dans laquelle nous détenons des actions et qui fait un usage accru de notre domaine public.

Je précise bien domaine public. Ma demande ne touche nullement le domaine privé. Libre à Monsieur ou Madame tout le monde de faire ce qu'il souhaite de sa propriété privée.

Il n'est pas question d'empêcher les opérateurs de téléphonie mobile à continuer, s'il l'estime nécessaire à ériger de nouvelles antennes sur le domaine privé.

Cependant, le futur risque de réserver des surprises telles que pour l'amiante par exemple.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de faire, dès aujourd'hui, tout ce qui est en son pouvoir, par souci de cohérence et par respect pour les générations futures d'interdire l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile et en particulier que les mâts des VMCV situés sur le domaine public ne puisse plus servir à cet usage.

Je demande que mon postulat soit renvoyé à une commission.»

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors de notre prochaine séance.

10.4. postulat de M. Christophe Privet «Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens»

M. Christophe Privet donne lecture de son interpellation:

«Aujourd'hui l'informatique est un outil de travail auquel plus grand monde n'échappe».

Pour les sociétés et l'administration c'est devenu au fil des années, un outil de travail essentiel et sur lequel repose le bon fonctionnement de la vie civile voire militaire.

De nos jours, une panne informatique a des conséquences incommensurables pour les collaborateurs et les citoyens. C'est l'ensemble du bon fonctionnement administratif qui s'arrête d'un coup.

C'est devenu un pilier de la vie de tous les jours. Il y a des exemples flagrants ces derniers temps, comme par exemple la panne informatique qui a mis trente millions de citoyens en Allemagne sur le carreaux pendant plus de deux semaines en leur interdisant l'accès à leur compte bancaire ou aux

distributeurs de billets leur permettant ainsi de tirer de l'argent pour vivre.

Plus près de chez nous, le 12 janvier, c'est au tour du Canton de Genève de subir une panne durant laquelle la Police, la Justice et l'Administration cantonale des automobiles n'ont pu réussir à fonctionner normalement durant deux jours.

Je n'arrive pas à imaginer si un tel événement se passait dans notre Commune. C'est à présent un risque qu'il ne faut plus négliger et sur lequel notre attention doit être permanente.

Dans le monde l'informatique, on calcule le temps comme on calcule l'âge d'un chien ou d'un chat. Six mois, dans ce domaine, équivalent à trois années de nos vies. C'est dire combien l'évolution de l'informatique est extrêmement rapide.

Ne pas suivre le rythme c'est prendre le risque de se retrouver avec un outil de travail obsolète et totalement ingérable.

Il y a plus de cinq ans à présent, Montreux avait pris le pari de devenir l'excellence informatique de la Riviera. Le lieu où tous les flux binaires de la région auraient l'obligation de transiter.

Ce rêve de grandeur a pris fin dès l'instant où je vous parle. Nous sommes, à nouveau, seuls face à notre informatique. La conclusion de la commission des finances à ce sujet est implacable: «La vision informatique de la Commune défendue par son responsable a peu convaincu.»

Obnubilée par le souhait de devenir le pôle d'excellence de la Riviera, nous avons remis à plus tard les éléments essentiels liés à la sécurité informatique et à l'accès par nos concitoyens à une plate-forme intuitive, conviviale et utile dans des démarches administratives qui, au fil du temps se font de plus en plus nombreuses.

La cyber-administration à Montreux est un miroir aux alouettes.

Prenez exemple sur notre propre site web du Conseil, ce dernier n'a pas pu être mis à jour par le responsable depuis neuf mois

à présent car les données nécessaires n'arrivent toujours pas à lui. Les e-mails de notre administration n'arrivent pas à envoyer plus de un méga de données. Ce sont des normes datant de cinq ans.

Ce petit exemple démontre comment tout s'arrête quand l'informatique est dépassée et ce n'est pas faute de nos responsables d'avoir insisté.

En mai 2008, le service informatique de notre Commune a créé avec l'aide d'un consultant, un plan directeur informatique. Ce dernier a été porté à la connaissance de la commission consultative d'informatique en novembre 2009.

A sa lecture, force est de constater que ce document est aujourd'hui dépassé. Il est nécessaire de remettre à plat les objectifs de ce service, il ne faut plus perdre de vue que la priorité va au bon fonctionnement de notre administration communale et du service à nos citoyens.

Dans l'informatique, face à des situations comme celles-ci, il n'y a pas 36000 solutions, il faut se donner les moyens de sa politique.

De par mon expérience et des conclusions auxquelles je suis arrivé après avoir pris connaissance de notre organisation actuelle, une conclusion s'impose de par l'importance vitale de ce département.

Il semble à présent prioritaire d'organiser un poste de chef de service informatique, qui rendra compte directement au Municipal chargé du dicastère des finances.

Un lien direct avec l'exécutif permet de pouvoir sensibiliser leurs responsables politiques sur l'importance du bon fonctionnement de ce service au sein de notre Commune. Il permet aussi de garder le cap sur des objectifs essentiels.

Raison pour laquelle je demande, au travers de ce postulat, à la Municipalité de bien vouloir considérer les propositions suivantes:

- d'évaluer et organiser un poste de chef de service attaché au dicastère des finances



BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
MUNICH PILSEN en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45
 A côté de la Tour d'Ivoire



Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Les asperges
 sont arrivées**

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
 www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



RIALTO

Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Grillades au feu de bois

Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
 Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel

 m o n t r e u x

Rue du Temple 2
 1820 Montreux
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com
 +41 (0) 21 - 963 49 73
 www.tralalahotel.ch

“Unique !
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



Opus Cafe MTK
 BAR • MUSIC • FOOD

Ouvert 7/7

Rue du Marché 23
 1820 Montreux
 Tél. 021 963 90 00
 Site: opuscafe.ch



Café Du Torrent

Spécialités de fromages
 mets du terroir
 (fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
 Sacre-du-Printemps 21
 CH-1815 Tavel/Clarens
 Tél 021/964 77 66

Wing Wah
 Restaurant Chinois
 (en face des Galeries du National)



Avenue du Casino 17
 CH-1820 Montreux
 Tél. 021 963 34 47 - Fax 021 963 34 53



Panino
 DESSERT

Pâtisserie
 Confiserie
 Tea-Room
 Boulangerie
 Pain cuit
 au feu de bois

MONTREUX - Av. des Alpes 42
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47
 info@panino-dessert.ch
 www.panino-dessert.ch

AUSSI À VEVEY
 Av. Général-Guisan 41
 Tél. 021 922 44 77

NOUVEAU

CLARENS
 MV SHOPPING - ÉPICERIE
 Manuel Valentim
 ALIMENTATION - VINS

SPÉCIALITÉS

- PORTUGAISES
- BRÉSILIENNES
- SUISSES
- ESPAGNOLES
- ITALIENNES

ET PLUS ENCORE!...

Av. J.-J. Rousseau 20 - 1815 CLARENS
 Tél./Fax 021 964 17 18
 Natel 078 725 64 28

*Faire plaisir
 est un plaisir*

MOSCA VINS

MONTREUX
 Av. du Casino 29
 Tél. 021 963 63 68
 www.moscavins.ch

- ré-évaluation de nos objectifs informatiques pour les prochaines années en prenant en compte les besoins de nos citoyens, telle que la cyber-administration, les besoins d'économie de notre administration déployant des technologies telle que la voicemail par exemple
- et, pour terminer, une enquête de satisfaction de nos collaborateurs au sujet de leur outil de travail.

Ceci ce faisant, je propose à la Municipalité de venir devant le Conseil avec un nouveau plan directeur informatique afin que ce dernier soit validé par l'ensemble des conseillères et conseillers communaux.

Cette transparence pourra permettre ainsi de mettre les moyens nécessaires pour que la ville de Montreux soit à la hauteur des attentes dans ce domaine.

Pour conclure, je demande que ce postu-

lat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors d'une prochaine séance.

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11.1. Réponse à l'interpellation de M. Edmond Chevalley intitulée «Où en

Gastronomie



**CAFÉ-RESTAURANT
PISCINE DE
LA MALADAIRE**

021 964 67 31

Assiette du jour

Mets à la carte

Tartare, Fondue mongole

Fondue moitié-moitié



Grand parking gratuit, 5 heures!

Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquet, Traiteur.

Fermé le lundi

AMSTEIN
Boissons Shopping
+ 2'000 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits
+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

MAGASIN CASH & CARRY OUVERT AU PUBLIC
lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h00 - 18h30
sa 08h00 - 16h00
Z.I. La Vevay, CH-1806 St-Légier s/Vevay
021 976 86 04
www.amstein.ch

HOTEL de Chailly

Nouvelle direction
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Châzeau-d'Oss)

Cuisine du soir avec produit frais de saison
A midi, pour nos clients pressés
3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)
Excellent rapport qualité/prix

Hôtel de Chailly SA
Francine et Fabio Piazza
1813 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 984 11 83
Email hotel.dechailly@bluewin.ch
site www.hoteldechailly-montreux.ch

PHUBLICITÉ HAMEL

Votre lingette pour l'été!

Tél. 079 210 59 29
pshamel@bluewin.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale

**GRILLADES DE POISSONS
SPAGHETTI AUX FRUITS DE MER
MOULES MARINIÈRE**

Fermé le mercredi

Restaurant-Pizzeria La Gondola
Grand'Rue 89 - 1844 Villeneuve
Tél. 021 960 31 36

Artisans

CONSEILS - ENTRETIEN, RÉNOVATION
COORDINATION DE CHANTIER
MENUISERIE - TRAVAUX DIVERS

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve

Gservices sàrl

François Grand

Tél. +41(0)21 965 34 34
Fax +41(0)21 965 34 30
Mobile 079 447 45 35
fgrand@gservices.ch

www.gservices.ch



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



Vous prête Gratuitement
Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café
Rue Aimé Steinlen 5
1800 Vevey
Tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!



Gianni Calderone

Rue Du Théâtre 10
CH - 1820 Montreux
C.P. 358

Tél. +41 21 965 31 45
Fax +41 021 965 31 46
www.cad-or.com
info@cad-or.com



TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

tourner la tête ? Contactez-nous !
Votre informatique vous fait

- Dépannage
- Vente matériel
- Installation

dk
Chauffage
Sanitaire
DUMAS-KESSLER SA

- Installation
- Transformation
- Entretien
- Dépannage

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail: info@dumas-kessler.ch



VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL
24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



GYPSERIE
PEINTURE
PAPIERS
PEINTS

Devis sans engagement

SALVATORE
NASTASI

Maîtrise + fédérale
1815 Clarens
Ch. du Crépon 3
Tél. 021 964 63 59
Fax 021 964 21 71
Natel 079 373 65 23



TECHNI
PEINTURE

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

Garages

NICOLA
PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



Liberté et économie
dès Fr. 2090.— (Fr. 63.50 par mois)

KYMCO
AGILITY 50 4T



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE
Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél./Fax 021 963 24 35

sont les parois antibruit le long de l'autoroute sur le territoire de la commune de Montreux»

M. Edmond Chevalley remercie la Municipalité de sa réponse.

11.2. Réponse à l'interpellation de M. Patrick Aubort

M. Patrick Aubort remercie la Municipalité pour cette réponse. Il se permettra de revenir sur le sujet s'il y a lieu.

11.3. réponse à l'interpellation de M. Olivier Gfeller

M. Olivier Gfeller remercie la Municipalité pour cette réponse et se permettra de revenir sur cet objet si nécessaire.

11.4. interpellation du groupe Libéral – Radical sur l'affaire Doriot

Mme Coralie Dumoulin donne lecture de cette interpellation:

«La date de la votation populaire pour la destitution de M. le Municipal Jean-Claude Doriot approche et le groupe Libéral – Radical se pose quelques questions dans la perspective de cette échéance importante et ce qui pourrait en découler.

Ainsi, nous souhaitons que la Municipalité nous renseigne sur les questions suivantes:

1. Pour quand la décision de la Cour constitutionnelle peut-elle être attendue?
2. Si révocation il y a le 7 mars, dans quel délai l'élection devra-t-elle avoir lieu?
3. Y a-t-il une limite au-delà de laquelle il n'y aura plus de renouvellement par élection complémentaire?
4. Si oui, quelle est-elle?
5. A quel point la Municipalité entend-elle s'engager dans l'information sur cette votation de révocation?
6. A cet effet, comment compte-t-elle procéder? Par exemple, donnera-t-elle un mot d'ordre pour le vote?

Le Groupe Libéral – Radical vous remercie d'ores et déjà des réponses que vous pourrez donner à cette interpellation.

M. Pierre Salvi, Syndic, répond que la décision de la Cour constitutionnelle est attendue avant le scrutin de mars. Si révocation il y a le 7 mars, le délai d'élection complémentaire est de 60 jours donc 7 mai, étant

entendu que le Conseil d'Etat peut accepter que l'on prolonge le délai lorsque l'on colle à un scrutin fédéral, ce qui sera le cas en date du 13 juin prochain. La limite pour le renouvellement par élection complémentaire est fixée au 31 décembre 2010. La Municipalité entend s'engager dans l'information avec dignité. Il n'y aura pas de mot d'ordre de la Municipalité mais elle rappellera que c'est elle qui a demandé que la procédure de révocation soit envisagée.

M. le Syndic espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

11.2. interpellation de M. Domenico Silleri concernant le trottoir av. Belmont

M. Olivier Gfeller, en l'absence de M. Silleri, donne lecture de cette interpellation:

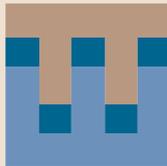
« Devant le No 31 de l'avenue de Belmont, immeuble rénové récemment, le trottoir devient tout à coup très étroit. Des bacs en ciment surmontés d'arbustes ont été disposés, semble-t-il sur l'espace public, réduisant ainsi presque la totalité de la largeur du trottoir. Cette disposition entrave la circulation des poussettes et des personnes handicapées. Elle constitue même une gêne pour les simples passants qui se croisent à cet endroit.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R

ébénisterie agencement menuiserie



Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) Comment en est-on arrivé à cette situation? La Municipalité peut-elle nous faire un bref historique?
- 2) Qu'est-ce qui permet à un propriétaire privé d'empiéter pareillement sur un espace qui à première vue est public?
- 3) Existe-t-il des normes de sécurité et des dispositions légales quant à l'espace dévolu aux piétons? Si c'est le cas, ces normes et ces dispositions sont-elles respectées en l'occurrence? Et pourquoi le sont-elles ou ne le sont-elles pas?»

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, répond de la manière suivante:

Belmont 2 a été créé fin 2001 et début 2002. Un certain flou artistique a régné autour de ce chantier et dans l'attente d'un réaménagement définitif qui était prévu, on avait toléré, à bien plaisir, l'édification de ces deux courettes. Ce projet étant arrivé à terme, la Municipalité s'est approchée des propriétaires et il a été convenu d'un façonnage de ces courettes permettrait de maintenir la servitude de passage. Cet écart va donc être rattrapé dans le cadre du projet de Rambert – Belmont.

M. Gfeller demande une réponse écrite afin que M. Silleri obtienne toutes les réponses demandées.

11.3. interpellation de M. Olivier Blanc «Francophonie et usage du français»

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Montreux aura, comme on le sait, l'honneur et le plaisir d'accueillir le XIIIe sommet de la Francophonie.

Le communiqué de presse du 16 octobre 2009 de la Municipalité ajoute que, «pour le Centre des Congrès de Montreux, il s'agira du plus grand événement jamais organisé en ses murs». On devine que c'est à dessein que la Municipalité n'a pas utilisé la désignation officielle à savoir celle de «Montreux Music et Convention Centre».

En effet, un sommet de la Francophonie organisé dans une ville francophone se

réunira dans un bâtiment portant propriété communale portant une désignation en anglais.

C'est sans doute anecdotique, et notre commune s'en remettra: chacun sait que le ridicule ne tue pas!

Ce propos liminaire terminé, j'en viens au thème de mon interpellation.

Cette mode en termes anglais a donné lieu à des interventions parlementaires aux chambres fédérales. Le conseiller national Didier Berberat avait ainsi demandé, dans un postulat intitulé «Le Conseil fédéral ne doit-il pas devenir le Federal Executive Committee?» que, «à l'avenir, le choix d'appellations à consonance anglaise pour les offices, services et programmes de la Confédération et des entreprises qui en dépendent soit proscrit.» Il notait «que le recours de plus en plus fréquent à des expressions anglophones laisse de côté une large frange de la population qui, pour des raisons aussi variées que l'âge, l'origine ou l'éducation, ne connaît pas la plupart des termes utilisés, ce qui contribue un peu plus à la marginalisation de ces personnes dans notre société.»

On ne voit pas non plus l'intérêt, snobisme mis à part, à utiliser de telles désignations.

Par ailleurs, on pourrait s'attendre que les institutions de notre ville s'adressent aux habitants de notre commune dans leur langue, donc en français. Or, le site Internet présentant la prochaine édition du Festival de Jazz de Montreux, une manifestation subventionnée par la commune, n'est rédigé qu'en anglais, je dis bien, qu'en anglais.

J'ajouterais (mais est-ce nécessaire?) que je comprends bien que des institutions dont l'activité est internationale utilisent l'anglais dans leurs relations. Je ne serais bien sûr pas choqué qu'elles communiquent en romanche, en anglais ou en chinois.

En revanche, il n'y a aucune raison d'utiliser une langue étrangère dans leur désignation officielle et il n'est pas acceptable de ne pas mettre l'information à disposition en français.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'elle devrait renoncer à donner des

noms anglais à des institutions communales et donc renoncer au nom de «Montreux Music & Convention Center»?

- La Municipalité songe-t-elle à inciter les institutions subventionnées à communiquer en français, voire pourquoi pas, à en faire une condition du subventionnement?»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que l'anglais a été préféré pour des raisons de marketing. Ceci étant, sur le principe il est vrai qu'au moment où l'on accueille un tel sommet, il y aurait lieu de faire un effort là où c'est possible.

Dès lors, sur le principe, oui on peut faire la chasse aux anglicismes et que non, on ne peut pas imposer partout ce qui irait à l'envers du bon sens.

Il faut savoir qu'une demande a été faite auprès d'agences mandatées pour que la page d'accueil et les premières informations ne soient pas écrites en anglais. La préoccupation de M. Blanc sera prise en compte mais dans la mesure où cela est possible et ceci dans le respect et le souhait des organisateurs de ce sommet de la francophonie.

M. Blanc demande ce qu'il en est de l'usage du français dans les institutions subventionnées.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas possible d'obliger mais la Municipalité encouragera.

M. Blanc trouve choquant que le Festival de Jazz ne s'adresse à son public qu'en anglais. La Municipalité pourrait dire clairement que le français et la langue de communication de Montreux et que les associations subventionnées doivent aussi s'adresser en français aux Montreusiens.

M. le Syndic précise à M. Blanc qu'il y a aussi des informations en français sur le site du Festival de Jazz. Il se refuse à imposer toute contrainte.

M. le Président lève la séance à 23 h 00.

Tous les procès-verbaux dans
leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

**CORNAZ
FONTANELLAZ
CONSTRUCTIONS SA**

Bâtiment - génie civil
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29
cfconstruction@bluewin.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 462 462

gaz naturel 



biogaz

www.vehiculeagaz.ch

www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Dormir aux Rochers-de-Naye

Location de yourte ou dortoir

www.mob.ch

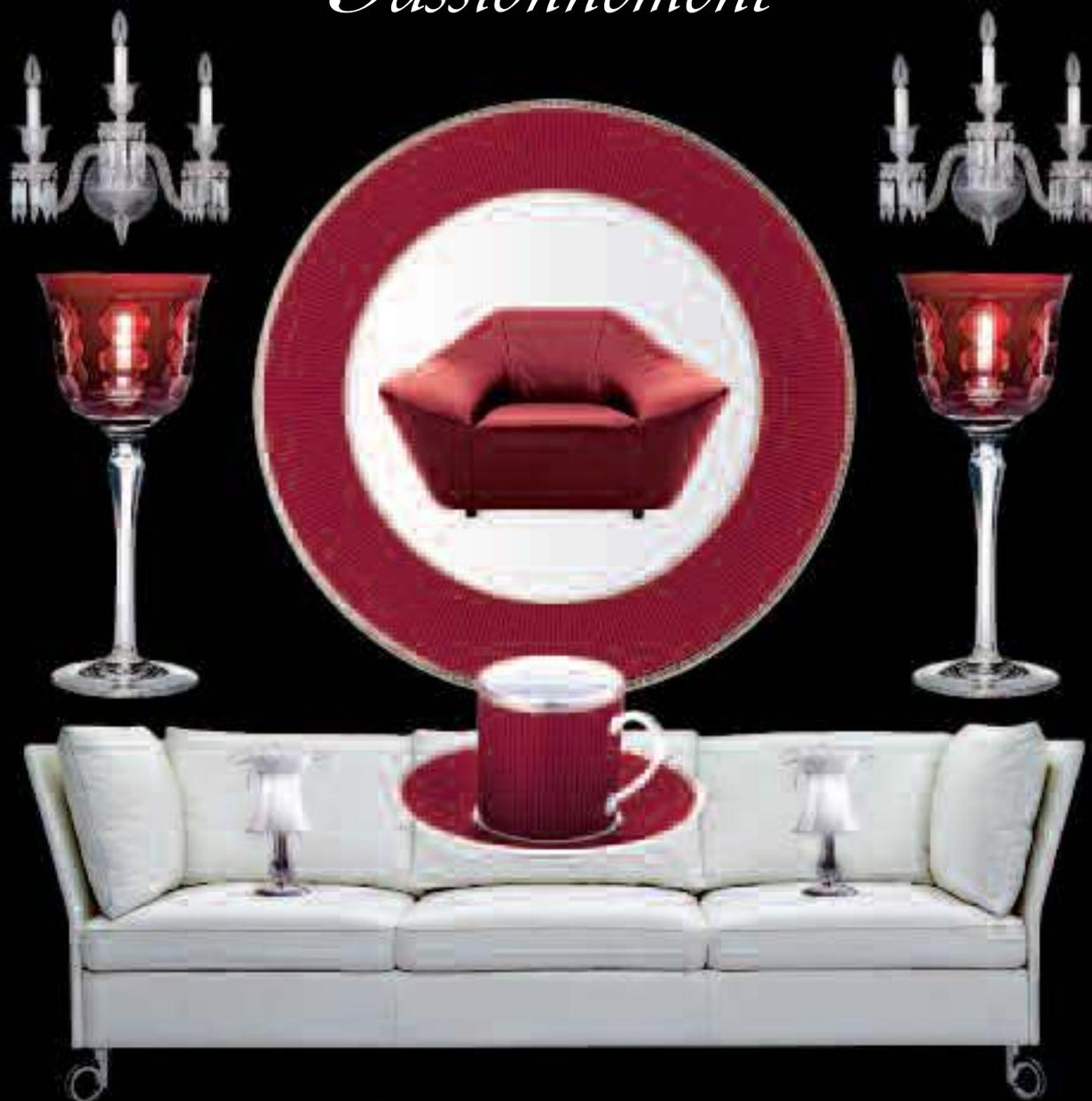
☎ 0900 245 245 (CHF 1.- min)

GOLDENPASS
SERVICES



MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnement



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM